

Cahiers du CRISES

Collection Études théoriques

no **ET9001**

**Théorie de la régulation
et rapport salarial**

par

Jacques Boucher

1990

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
Collection Études théoriques – no ET 9001

«Théorie de la régulation et rapport salarial
Jacques Boucher

ISBN : **2-89605-032-9**

Dépôt légal : 1990

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

RÉSUMÉ

Ce texte aborde l'approche théorique de la régulation par le biais du concept central qui y est développé, le rapport salarial. La présentation de ce concept retrace le plus fidèlement possible la cohérence de cette construction théorique en suivant l'évolution du rapport salarial dans l'histoire de la production capitaliste.

En premier lieu, le rapport salarial est défini dans ses composantes que constituent les normes de production, les normes de consommation et l'interrelation qui existe entre les deux. Dès lors, on peut y retrouver les liens qui existent entre le rapport salarial et d'autres rapports sociaux économiques comme le rapport marchand et les rapports de production, tant de propriété que de possession. Dans le cadre de ce dernier rapport, on peut suivre l'évolution du rapport salarial dans l'histoire du capitalisme à travers les trois phases ou modes successifs de la régulation de l'accumulation du capital. Tout d'abord, la période de régulation à l'ancienne établit le processus de la mobilisation de la force de travail et sa désappropriation des moyens de production (soumission réelle). Dans une deuxième période, celle de la régulation concurrentielle, on mit au point la production de masse par la possession du travail (soumission réelle). Enfin, avec l'implantation de la régulation monopoliste, le capital s'est associé la classe ouvrière dans la valorisation de la production de masse.

Ce dernier mode de régulation à la base du rapport salarial fordiste est entré dans une crise d'envergure à partir de la fin des années 1960. Les caractéristiques de cette crise et les pistes proposées pour en sortir sont successivement examinées au niveau des normes de production, des normes de consommation et du mode de régulation en vigueur, ce qui nous conduit à l'hypothèse de nouveaux compromis qui redessineraient le rapport salarial et sa régulation. Ces compromis s'articuleraient, entre autres, autour de la flexibilité de la production, de la mobilité et de la polyvalence du travail, moyennant la sécurité d'emploi, une certaine participation des salariés à la gestion, ce qui pourrait aboutir à une remobilisation du travail et à une reprise du taux de productivité. De plus, le mode de régulation devrait acquérir une dimension internationale dans un contexte de mondialisation des marchés.

La démarche permet de saisir l'atout du concept de rapport salarial en même temps que ses limites. D'une part, il constitue un instrument précieux pour comprendre la nature de la crise actuelle et ses enjeux. D'autre part, articulée autour du rapport salarial, l'approche régulationniste est jusqu'ici restée trop centrée sur les rapports économiques mettant de côté d'autres rapports aux enjeux sociaux tout aussi importants, dans le champ de la consommation, des rapports entre les hommes et les femmes entre autres. C'est ainsi qu'on peut constater que cette approche théorique véhicule une vision plutôt classique des classes sociales basée sur les rapports de production.

Présentation

Ce texte sur le rapport salarial a d'abord été déposé comme réponse à une question d'examen de synthèse, une des exigences pour l'obtention du Ph.D. en sociologie à l'UQAM. Cette synthèse part d'une question posée par M. Benoît Lévesque, professeur de sociologie à l'UQAM. Je tiens à le remercier pour l'aide qu'il m'a apportée dans la préparation de ce texte.

La réponse a été rédigée au cours de l'automne 1987. Elle est reproduite comme telle ici, à l'exception de quelques mises à jour bibliographiques. Il est évident que depuis ce temps, de nouveaux apports ont fait avancer la théorie de la régulation. Ces avancées sont à la fois redevables d'éléments de critique de la théorie (cf. le Colloque sur la théorie de la régulation tenu à l'UQAM les 14 et 15 mars 1991) et de contributions dans des disciplines autres que l'économie, en sciences politiques surtout (JENSON, 1989; BOISMENU et DRACHE, 1990), mais aussi en sociologie (BELANGER et LEVESQUE, 1988 et 1990; LEVESQUE, 1990A et B). On comprendra que je n'ai guère pu tenir compte de ces développements des trois dernières années.

TABLE DES MATIERES

<u>Introduction</u>	1
1.0 <u>Rapport salarial et autres rapports sociaux</u>	4
1.1 Rapport salarial et rapport marchand	6
1.2 Rapport salarial et rapports de production	9
1.2.1 Rapport de propriété	11
1.2.2 Rapport de possession	17
(a) Régulation à l'ancienne	19
(b) Régulation concurrentielle	23
(c) Régulation monopoliste	29
2.0 <u>Rapport salarial et élaboration de nouveaux compromis sociaux</u>	39
2.1 Epuisement du rapport salarial fordiste	40
(a) Les normes de production	41
(b) Les normes de consommation	43
(c) La régulation	44
2.2 Vers un nouveau rapport salarial?	47
(a) Les normes de production	49
(b) Les normes de consommation	55
(c) La régulation	61
2.3 Vers une régulation internationale	65
2.4 Conclusion: qu'en est-t-il des autres rapports sociaux....	68
3.0 <u>Rapport salarial et classes sociales</u>	72
3.1 Deux classes fondamentales	72
3.2 Une classe intermédiaire	74
3.3 Une classe ouvrière en transformation	78
3.4 Conclusion: classes sociales et le hors-travail	80
<u>Conclusion</u>	83
<u>Références bibliographiques</u>	86

Introduction

Il est actuellement de bon ton dans certains milieux d'affirmer que le travail constitue un marché comme les autres, qui fonctionne en vertu de l'offre et de la demande. Toute intervention extérieure, qu'elle soit étatique ou sous forme de coalition syndicale ou professionnelle, contribuerait à perturber ce marché. Celui-ci serait basé sur le libre choix des agents individuels qui accepteraient de travailler au prix du marché plutôt que de se retrouver sans emploi et sans revenu. Dans une telle perspective, le salaire devrait être fixé par la loi du marché concurrentiel et le chômage resterait une question de choix individuel. De la sorte, seul un taux de chômage naturel prévaudrait dans une situation de marché du travail libre, c'est-à-dire sans contrainte extérieure.

Mais le travail s'échange-t-il comme une autre marchandise? Ce libre choix des individus peut-il vraiment exister? Le travail et son mode d'exercice ne sont-ils pas plutôt modelés par les rapports sociaux qui structurent un ensemble social donné? Plus précisément, la forme d'utilisation du travail dans une société capitaliste ne prend-elle pas la forme du rapport qui s'établit entre le demandeur-utilisateur de la force de travail et la travailleuse ou le travailleur? Or ce rapport ne serait pas qu'individuel mais bien social, un rapport de classes. Les utilisateurs du travail demeureraient toujours dans le même groupe social et les fournisseurs de ce travail n'auraient d'autre choix que de se salarier pour vivre. Ainsi, le travail ne se présenterait pas comme un choix libre, mais comme un lien obligé dans un rapport social, plus précisément un rapport salarial.

C'est justement en terme de rapport salarial que la théorie économique de la régulation analyse l'utilisation et la prestation du travail. Rapports sociaux et classes sociales; voilà qui nous indique bien l'enracinement marxiste de la plupart des auteurs de cette théorie.

(BOYER, 1986C) Or parmi les rapports sociaux, ces auteurs attachent une importance toute particulière au rapport salarial. Concept central de cette théorie, il se présente comme un pont en quelque sorte entre les rapports marchands et les rapports de production, où l'aspect valeur d'échange prend le dessus sur la valeur d'usage. (BOYER, 1986C: 44-45) La présente synthèse se propose de faire le point sur ce concept central dans la théorie de la régulation. Elle nous permettra de voir que ces liens de dépendance ou d'obligation des salariés sont bien réels, mais que la configuration de ces liens se transforme continuellement au fil des luttes sociales.

Dans une première étape, je retracerai d'abord la définition du rapport salarial dans ses différentes composantes pour mieux le situer ensuite dans l'ensemble des rapports sociaux tel que proposé par les régulationnistes. Cette première démarche nous aidera, dans un deuxième temps, à voir la place du rapport salarial dans l'élaboration de nouveaux compromis sociaux susceptibles de relancer l'accumulation du capital ou encore de conduire à une nouvelle forme de rapports. En troisième lieu, pour rester fidèle à la séquence de la question posée, je m'arrêterai sur la théorie des classes sociales qui sous-tend cette analyse.

La théorie de la régulation reste encore relativement nouvelle puisque sa première systématisation remonte à 1976 (AGLIETTA, 1976). Aussi se trouve-t-elle encore en phase d'élaboration et de première vérification sur différentes économies nationales dominantes, cela, en plein contexte d'étirement de la crise, de mutations économiques et sociales et de recherche théorique. (BOYER, 1986C) De plus, si les racines de cette approche restent fondamentalement marxistes, elle puise aussi à d'autres sources, tant keynésiennes qu'institutionnalistes ainsi qu'à l'histoire économique. A cause de cette nouveauté et de la complexité de ses sources et de son contexte d'élaboration, j'ai choisi, dans le cadre de ce texte, de retracer le plus fidèlement possible la cohérence de cette construction théorique en suivant l'évolution du rapport salarial dans l'histoire

de la production capitaliste. Une telle option ne m'a guère laissé d'espace pour assortir cette présentation théorique d'un recul critique. J'ai plutôt profité d'une synthèse sur les mouvements sociaux (BOUCHER, 1990) et de l'opportunité de problématique qu'elle m'offrait pour articuler cette critique en m'appuyant sur les acquis de ma recherche sur le rapport salarial et l'exposé de sa cohérence.

Pour arriver au type de synthèse que j'ai choisi de faire ici, je me suis donc attaché à suivre de près les auteurs de la régulation. Je me suis évidemment appuyé sur les principaux ouvrages "fondateurs" (AGLIETTA, 1976; BOYER et MISTRAL, 1978; CORIAT, 1979; LIPIETZ, 1979) de la théorie de la régulation, mais aussi sur des synthèses plus récentes (BOYER, 1986A, 1986B et 1986C; BILLAUDOT et GAURON, 1985; AGLIETTA et BRENDER, 1984; DELORME et ANDRE, 1983), en plus de nombreux articles des mêmes auteurs. De plus, j'ai utilisé toute une série d'études sur la crise actuelle en rapport avec l'aspect international et surtout avec les nouvelles expériences d'organisation du travail afin de mieux exposer les concepts mis de l'avant par la théorie de la régulation.

1.0 Rapport salarial et autres rapports sociaux

Pour définir de façon générale le rapport salarial, nous pouvons dire qu'il désigne:

"le processus de socialisation de l'activité de production sous le capitalisme: le salariat" (BOYER, 1986A: 18)

ou

"les conditions d'usage dans la production de la force de travail aussi bien que celle de sa reproduction" (BOYER, 1982A: 15).

Cet aspect de la socialisation fait ressortir que le travail, sous sa forme salariée, est utilisé en vue de la production de biens qui à leur tour trouveront une utilisation dans la société, c'est-à-dire qu'on leur reconnaîtra une valeur d'usage. La socialisation du travail dans le salariat implique donc un échange. De prime abord, on voit bien que le travail est échangé pour un salaire qui lui-même peut être échangé pour un bien ou un service, autrement dit, une marchandise. Le rapport salarial se trouve donc étroitement relié au rapport marchand. Aussi faudra-t-il examiner ce lien entre ces deux rapports fondamentaux dont la combinaison constitue le mode de production capitaliste (LIPIETZ, 1985: 30). Ceci nous amènera à nous arrêter à un autre rapport social fondamental, le rapport de production, ce qui nous permettra de mieux circonscrire l'articulation du rapport salarial selon ses normes de production et ses normes de consommation comme le laisse entrevoir la deuxième définition rapportée.

En effet, pour plus de précision, nous devons tenir compte des différentes formes du rapport salarial. On appelle

"forme du rapport salarial" l'ensemble des conditions juridiques et institutionnelles qui régissent l'usage du travail ainsi que la reproduction de l'existence des travailleurs" (BOYER, 1986A: 18).

Ainsi, le rapport salarial rend compte d'un premier rapport, celui qui existe entre le capital qui utilise la force de travail

et le travail qui assure la prestation de cette force de travail moyennant rémunération. Mais à l'intérieur de ce premier rapport s'établit un autre rapport: l'interconnexion entre la façon d'utiliser le travail, ou plus précisément de l'organiser, et la façon de le reconstituer, en dehors du travail, selon le mode de vie du lieu et du moment. Autrement dit, le concept représente le rapport entre les normes de production et les normes de consommation dominantes d'un ensemble social donné, à une période donnée. Ceci implique donc une évolution ou une transformation de ces normes au cours de l'histoire du capitalisme et par voie de conséquence, l'existence de différentes formes de rapport salarial. Une saisie valable du concept de rapport salarial ne peut contourner les spécificités de ces différentes formes et pour nous aider à le faire, il semble utile, dès le départ, de décomposer en quelque sorte la structure du rapport salarial afin de donner plus de cohérence et de précision à notre définition.

De fait, les normes de production recouvrent

(1) tout d'abord l'organisation du travail comme tel, son procès, les moyens mis en oeuvre pour la production,

(2) mais aussi la division sociale et technique du travail, la hiérarchie des qualifications qui en découle

(3) et les formes de mobilisation en même temps que de mobilité des travailleuses et des travailleurs par rapport à l'organisation qui utilise leur travail. Quant aux normes de consommation, elles concernent

(1) en gros, le mode de vie salarié et plus spécifiquement l'utilisation du revenu de salaire sous forme d'acquisition de biens, d'usage de services, etc.,

(2) ce qui implique aussi le principe de formation du salaire, qu'il soit direct ou indirect.

Il s'agit là des cinq composantes du rapport salarial. (BOYER, 1986A: 18 et 1986C: 49) Ce découpage nous suivra tout au long de notre étude du rapport salarial, y compris lorsqu'il sera question de la

recherche actuelle de ce qu'il est convenu d'appeler des nouveaux compromis sociaux (deuxième partie).

1.1 Rapport salarial et rapport marchand

Une des caractéristiques fondamentales du capitalisme repose sur la prolifération des marchandises. C'est à partir de ce constat du cumul de marchandises comme "richesse des sociétés dans lesquelles règne le mode de production capitaliste" que MARX (1977: 41) aborde son analyse du Capital, comme le souligne d'ailleurs Alain LIPIETZ (1979: 77). On pourrait penser qu'il s'agit là de la caractéristique principale du capitalisme marchand et non pas du capitalisme industriel ou plus généralement du capitalisme productif. En effet, le coeur de cette forme de capitalisme ne consiste-t-il pas à produire? Certes, mais à mesure que s'est développée cette forme, le règne de la marchandise s'est élargi comme par nécessité. Nous allons maintenant tenter de comprendre pourquoi et en quoi cette réalité interfère fondamentalement dans le rapport salarial.

Pour saisir la nécessité du rapport marchand dans le mode de production capitaliste, il faut regarder comment ou plus justement par qui les choses sont produites. On s'aperçoit alors qu'elles le sont par des producteurs privés, indépendants les uns des autres. (LIPIETZ, 1979: 83; AGLIETTA, 1976: 30) Un producteur produit un bien pour un autre, sans que ce dernier n'ait eu à dire quoi que ce soit sur cette production, contrairement à ce qui se passe dans d'autres modes de production, féodal, artisanal ou autarcique. Cela, "pour le propre compte du producteur, de façon privée" (LIPIETZ, 1979: 83), pour son avantage ou son profit.

Mais comment le producteur privé arrive-t-il à faire en sorte que le produit de son travail soit utilisé? Inversement, comment le fruit du travail des autres le rejoint-il de façon à être consommé ou réutilisé par lui? Pour rejoindre l'autre, pour devenir social, les

"travaux concrets réalisés de façon privée dans les différentes branches de la division du travail" doivent entrer dans un processus d'échange. (LIPIETZ, 1979: 85) C'est donc par l'échange que s'effectue l'allocation du travail qui devient social en vertu de l'échange même et que le produit de ce travail est réalloué entre les différentes unités privées. Par l'échange se trouve donc résolue la contradiction entre privé et social, entre investissement privé et travail social matérialisé dans la marchandise. On le voit bien, cette résolution, cette émergence de l'unité à travers le privé prend forme à travers les rappports sociaux et non pas seulement comme une nécessité naturelle en vertu de besoins.

Le concept de marchandise ne peut donc pas être limité à l'utilité d'un objet (valeur d'usage) et/ou à sa réalité comme produit du travail, mais doit aussi désigner le rapport avec l'autre qui se réalise par l'échange. Ainsi, un objet n'acquiert sa valeur d'usage effective, le produit du travail humain n'est reconnu comme valide socialement qu'à travers l'échange, que si se trouve résolue la contradiction entre privé et social, entre travail privé et travail social. (LIPIETZ, 1979: 87) La portion de travail social incorporé dans un objet, c'est-à-dire le travail abstrait, comme ensemble des travaux privés socialement reconnus, constitue la valeur de celui-ci en vertu de l'échange, en vertu d'un processus d'homogénéisation de travaux privés sous forme d'équivalence (AGLIETTA, 1976: 30-32). La valeur de cet objet ne s'arrête pas à sa valeur comme substance, mais se réalise effectivement dans l'échange (LIPIETZ, 1979: 81-82), donc dans sa forme valeur et valeur nécessairement quantifiée (puisque¹objet d'échange) comme le souligne MARX (1977: 43).

Si la valeur prend forme à travers les rapports sociaux de l'échange, ces mêmes rapports entre humains "prennent nécessairement la forme d'un rapport quantitatif entre les choses, la forme valeur" (LIPIETZ, 1979: 87). Ils passent et s'expriment à travers des marchandises échangées dans leur dimension de "mesure sociale

proportionnelle", "le temps de travail social nécessaire à leur production" l'emportant "de haute lutte comme loi naturelle régulatrice" (MARX, 1977: 71). Voilà pourquoi on parle de fétichisme de la marchandise. (LIPIETZ, 1979: 87-90) II s'agit du

"fait que les mouvements et les rapports entre les hommes dans leurs activités prennent la forme d'un mouvement ou d'un rapport entre leurs produits". (LIPIETZ, 1979: 87)

Par ailleurs, pour que le travail incorporé dans un objet soit considéré comme valeur, cet objet doit être utilisé, c'est-à-dire reconnu comme socialement utile. Autrement dit, il doit trouver preneur.

"L'échange n'est donc pas simplement mesure du travail incorporé dans une marchandise, il est reconnaissance sociale de l'utilité du travail dépensé dans cette production; il résout donc (moyennant des catastrophes...) la contradiction entre travail effectivement dépensé et travail nécessaire, forme dérivée de la contradiction privé/social." (LIPIETZ, 1979: 94)

Car il se peut bien qu'un objet ne trouve pas preneur et qu'ainsi, la portion du travail social qu'on y a incorporé ne soit pas du tout valorisé ou ne le soit que partiellement.

C'est à ce niveau-là que se joue tout particulièrement le jeu des luttes des coéchangistes: dans la recherche de la valorisation maximale du travail social introduit dans tel et tel produit, cette lutte prend la forme de la concurrence dans le rapport marchand. (LIPIETZ, 1979: 65) II s'agit là d'un enjeu critique pour chacun des agents productifs, mais aussi pour la cohésion sociale. D'un côté, l'entrepreneur pris individuellement doit allouer le travail au mieux, selon la branche et le type de production, pour que ce travail soit valorisé. Il doit de plus réallouer ce résultat de façon optimale pour assurer le reproduction de cet enchaînement et ne pas disparaître. Ce processus se réalise dans la lutte concurrentielle. D'autre part, cette concurrence assure l'unité entre ces agents en lutte par ses lois

immanentes, par son ordre qu'il impose. (LIPIETZ, 1979: 65) Ainsi, à travers la concurrence se reproduit l'unité comme résolution de cette contradiction entre lutte et unité à l'intérieur de la contradiction entre privé et social.

A l'intérieur du rapport marchand, il s'établit donc un rapport de concurrence entre les agents productifs. Mais ces agents productifs ne sont pas nécessairement des producteurs directs. En effet,

"Le travail sera dit privé si l'unité d'activité concrète est dirigée par un agent indépendant des autres capable de décider de l'affectation de cette activité et de disposer de son produit en ayant pour but ses propres intérêts. On dit gué l'agent est propriétaire économique de l'unité." (LIPIETZ, 1979: 83)

Dans le mode de production capitaliste, ce propriétaire ne fournit pas lui-même le travail nécessaire à la fabrication ou à la transformation d'un produit, mais il utilise la force de travail d'un autre pour le faire. Dans un tel contexte économique, la force de travail est considérée comme une marchandise, particulière certes, mais comme un bien qui entre dans le rapport d'échange entre le capitaliste propriétaire et le travailleur salarié. (AGLIETTA, 1976: 34-35) Déjà nous entrons ici dans un deuxième type de rapports, les rapports de production.

1.2 Rapport salarial et rapports de production

Comme nous venons de voir, dans le mode de production capitaliste, l'agent qui détient les moyens de mettre en route la production et de la soumettre à la valorisation ne peut être identifié à celui qui produit directement, le travailleur. Ce système repose sur une caractéristique fondamentale garante de sa propre existence: la séparation entre le travailleur, producteur direct, et les moyens de production qui, eux, sont détenus par un autre. Afin de mettre à exécution sa capacité de produire, le travailleur se voit obligé d'entrer en relation avec ce propriétaire de moyens de production, le

capitaliste qui, en tant qu'agent privé indépendant, entre dans le jeu des échanges lui permettant, moyennant des risques, de valoriser pour son compte le fruit du travail de l'autre.

Cette séparation constitue le fondement d'un autre rapport social crucial, le rapport de production. Ce rapport fait qu'une bonne partie de la population se trouve en continuelle quête d'un travail salarié pour assurer son existence. En vertu de cette séparation, les travailleurs salariés ou prolétaires

"n'ont pas les moyens de se constituer directement en unité de production de l'économie marchande; ils ne peuvent acquérir de part sur le travail social en apportant directement sur le marché le produit de leur travail privé". (LIPIETZ, 1979: 131)

En effet, le salaire de leur travail va à l'achat de marchandises vouées à la consommation. Pour le capitaliste, au contraire, l'avance de ce salaire lui permet d'incorporer cette force de travail dans une production qui relève de sa décision et dont il dispose comme produit matérialisé. (AGLIETTA, 1976: 36; LIPIETZ, 1979: 135) Cette séparation assure donc la reproduction du rapport de production capitaliste.

Cette séparation s'articule selon un double aspect qui correspond à "deux niveaux de pouvoir sur les hommes et les choses, deux rapports de production": le rapport de propriété économique et le rapport de possession. (LIPIETZ, 1979: 129; 1984: 15-17) Le premier rapport touche la division sociale du travail et se définit comme

"la capacité d'affecter les forces productives, organisées dans l'unité sur laquelle elle porte, à telle ou telle production, et de disposer du produit". (LIPIETZ, 1979: 129)

Ce type de rapport a été plus particulièrement introduit ci-haut et il constitue l'objet de développement des prochaines pages. Nous nous arrêterons, dans un autre point, plus spécifiquement sur l'autre rapport qui lui est étroitement relié et qui regarde l'aspect plus concret des rapports de production (AGLIETTA, 1976: 26): le procès de production comme tel, la division manufacturière du travail, c'est-à-dire "la capacité de mettre en oeuvre les forces productives et de

reproduire les conditions matérielles des processus productifs". (LIPIETZ, 1979: 129) II s'agit d'un rapport de possession.

1.2.1 Rapport de propriété

L'examen du rapport de propriété nous plonge dans le rapport salarial "qui fait de la force de travail une marchandise" sous forme de travail salarié (AGLIETTA, 1976: 34). La force de travail entre dans les termes d'un rapport d'échange lorsqu'elle trouve preneur. Par contre, elle peut aussi ne pas être validée socialement ou ne l'être que partiellement (chômage, salaire à rabais). Or il ne s'agit pas d'une marchandise ordinaire. En effet, n'entre dans l'échange, entre le travailleur et l'utilisateur capitaliste de sa force de travail, qu'une partie seulement du travail social produit par le travailleur.

"Ne figure dans la valeur de sa force de travail, sur le marché capitaliste, que le travail marchand qui sert à le reproduire: la valeur des marchandises qu'il doit acheter." (LIPIETZ, 1979: 135)

Le surplus de valeur incorporé dans le produit par cette portion de travail social se retrouve entre les mains du capitaliste qui, lui, cherche une valorisation de l'ensemble du produit. Il peut réallouer ce surplus comme il l'entend. Pour ce capitaliste, cette force de travail représente un coût de production comme les autres moyens qu'il utilise tels que la matière première, du travail inclus dans les biens de production et dans la mise en marché... "C'est pourquoi le rapport salarial est à la fois un rapport d'échange et un rapport de production." (AGLIETTA, 1976: 35) En même temps, les rapports de production se prolongent en quelque sorte dans des rapports de distribution, plus particulièrement en ce qui concerne le partage de ce surplus de valeur. (AGLIETTA, 1976: 36) Ainsi, à cause de cet accaparement du surplus, de cette extorsion de la plus-value par le capitaliste, ce rapport de production devient un rapport d'exploitation du travail.

S'il est normal, pour le maintien de toute société, que la quantité de travail fournie soit supérieure à ce qu'il faut, comme part du travail social, pour que la force de travail se reproduise, le problème survient dans la répartition entre la valeur totale produite et la plus-value (LIPIETZ, 1979: 139). Autrement dit, la contradiction se situe entre la part de la valeur ajoutée que s'accapare le capitaliste et celle qu'il concède au travailleur sous la pression du marché du travail ou des luttes des travailleurs.

Pour formaliser les enjeux impliqués dans cette répartition, partons de la journée de travail. (AGLIETTA, 1976: 38-39) Sa durée formelle (T) est apparente, puisque tout ce temps attribué au travail ne produit pas de la valeur (tv). Cela, à cause de ce qui est appelé les pores du travail ou les temps morts, non productifs. Malgré tout, le travail fourni produit plus de valeur qu'il ne lui en faut pour se reproduire (tn), c'est-à-dire pour que les travailleurs salariés puissent se procurer le nécessaire à une existence "normale", selon les normes de consommation du lieu et du temps. C'est pourquoi le taux de plus-value (e) ou d'exploitation du travail peut se formaliser de façon suivante:

$e = \frac{PL}{V}$, selon cette formule plus connue, PL représentant la plus-value et V, la valeur effectivement produite. (LIPIETZ, 1979: 139-141)

A partir de cette formalisation, nous voyons bien qu'il n'existe pas mille façons de hausser ce taux de plus-value. Ceci tient essentiellement à trois modalités (AGLIETTA, 1976: 39):

- (a) l'allongement de la durée du travail (T),
- (b) la diminution de l'écart entre cette durée du travail(T) et le travail productif (tv), c'est-à-dire l'élimination des pores du travail ou l'intensité du travail
- (c) et la baisse de la portion du travail nécessaire à la reproduction de la force de travail (tn).

Lorsqu'il s'agit de surtravail tiré de la durée et de

l'intensification du travail, la plus-value est définie comme absolue. (AGLIETTA, 1976: 39-40; LIPIETZ, 1979: 145-148) Si l'on peut mesurer la durée du travail, son intensité est beaucoup plus complexe à peser, puisqu'elle dépend du procès du travail, de la soumission de la force de travail au mouvement du système des machines utilisées. Ce procès reste sous le contrôle de l'entrepreneur indépendant, mais les résultats d'intensification sont homogénéisés dans l'ensemble de la production sociale à travers les échanges. Cependant les modifications d'intensité sont palpables lors de changements dans l'organisation du travail, donc lors d'une amélioration "de la productivité du travail, c'est-à-dire de la quantité de valeur d'usage produite pour une même dépense de travail abstrait" (LIPIETZ, 1979: 145), ce qui nous introduit à la plus-value relative. Avant de nous y arrêter, il importe de voir les limites inhérentes à la plus-value absolue. Elles sont, bien sûr, physiques et techniques; limites physiologiques, mais aussi plafonnement d'un système de machines établi. Elles sont également sociales, puisque tant la durée que l'intensité du travail se sont retrouvées au coeur des résistances ouvrières et des luttes de classes qui ont historiquement marqué les entreprises et les sociétés.

Ces limites ne purent être dépassées que par la troisième modalité susceptible d'accroître le taux de plus-value, c'est-à-dire la baisse du temps de travail nécessaire à la reconstitution de la force de travail. (AGLIETTA, 1976: 44) Il s'agit de la plus-value relative. Dans ce cas-ci, la plus-value s'identifie étroitement à la productivité du travail et s'avère relative en vertu de la baisse de la valeur des produits pour un même montant donné de travail abstrait. Cet "abaissement de la valeur unitaire des marchandises" est rendu possible par la "modification de la composition technique du capital qui économise les forces de travail" (AGLIETTA, 1976: 43). Cette transformation des forces productives ne comporte pas qu'un aspect technique, encore une fois; elle transporte un poids profondément social (AGLIETTA, 1976: 43; LIPIETZ, 1979: 152). D'une part, elle contribue à accentuer la soumission de la force de travail au nouveau

procès et d'autre part, elle joue dans les conditions d'existence des travailleurs. En effet, cette transformation ne touche pas que la section des biens de production (section I); elle vise, en bout de ligne, la baisse des coûts de production des biens de consommation (section II). Ainsi, les prix des biens de consommation diminuent, faisant du même coup reculer le temps de travail nécessaire à la reconstitution de la force de travail et rendant possible l'implantation de nouvelles normes de consommation.

On aura compris que l'appropriation, le cumul et la réallocation de plus-value sous forme de moyens de production (capital constant) et de travail abstrait (capital variable) constituaient la base même de l'existence et du maintien du capital. Sans production de plus-value, le capital disparaît. En même temps, la plus-value constitue un résultat des rapports de classes et un enjeu des luttes incessantes entre elles, cela, en vertu des rapports de production capitalistes. D'un côté, les producteurs directs, salariés, dépouillés de la propriété des moyens de production, donc prolétarisés, n'accèdent, en vendant leur force de travail, qu'aux biens qui peuvent assurer leur reproduction. Un accès à plus de valeur produite qu'ils ne consommeraient pas immédiatement risquerait de leur rendre accessible la propriété des moyens de production et remettrait en cause ces rapports de production. De l'autre côté, les capitalistes, propriétaires de ces moyens de production, se maintiennent dans leur position grâce à cette plus-value extorquée en allouant, de leur propre décision, la force de travail qu'ils utilisent et en réallouant de la même façon cette plus-value. Ils gardent ainsi la maîtrise sur le développement de la production et le cumul de la plus-value, ce qui est nécessaire pour se maintenir comme classe capitaliste. On aura donc compris que la continuation du capital dépend de deux conditions que je vais maintenant préciser: la reproduction de ces rapports de production et sa propre accumulation.

Une société ne peut cesser de produire ni de consommer, ce qui implique la reproduction des procès de production et de consommation.

La reproduction de ces procès prend la même forme que le procès de production en vigueur.

"Si la production possède la forme capitaliste, il en sera de même de la reproduction. Là, le procès de travail sert de moyen pour créer de la plus-value; ici, il sert de moyen pour reproduire ou perpétuer comme capital, c'est-à-dire comme valeur rendant de la valeur, la valeur une fois avancée." (MARX, 1977: 403)

On peut donc avancer que la reproduction de la forme capitaliste signifie la reproduction des rapports sociaux qui la sous-tendent.

"La reproduction désigne la permanence des rapports sociaux par-delà le mouvement apparent des pratiques et des produits régis par ces rapports, et à travers ce mouvement." (LIPIETZ, 1979: 170)

Ainsi, toutes les transformations techniques et les réorganisations sociales du procès de travail sont la traduction de ces rapports sociaux, de cette lutte de classes dans la production. (LIPIETZ, 233-236) C'est sur cette base que s'opère la révolutionnarisation des moyens de production dans le but d'en tirer toujours plus de productivité ou de plus-value relative. Curieusement et contradictoirement, la reproduction ou la permanence de ces rapports nécessite ce continuel renouvellement. D'ailleurs, l'étude des conditions concrètes de ces transformations nous fera mieux voir l'approfondissement des rapports de production comme un rapport de dépossession, accentuant en quelque sorte la domination capitaliste sur le travail, mais de façon relative à cause de la résistance de ce dernier. Nous serons amenés aussi à examiner les conditions d'existence concrètes de la force de travail, du fait même du processus de reproduction de la force de travail, plus particulièrement dans les situations de recherche de plus-value relative ou dans un contexte d'accumulation intensive du capital. Mais auparavant, il nous faut éclaircir à quoi correspondent différents régimes d'accumulation du capital, ce qui nous permettra de mieux périodiser des phases de transformation des conditions de production et d'existence.

Un régime d'accumulation se définit comme

"l'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, c'est-à-dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps les distorsions et déséquilibres qui naissent en permanence du processus lui-même."
(BOYER, 1986C: 46)

On reconnaît en général deux régimes d'accumulation dans l'histoire de la production capitaliste: l'accumulation extensive ou concurrentielle et l'accumulation intensive ou monopoliste.

L'accumulation extensive est rattachée à la hausse de la masse de la plus-value absolue. Il s'agit d'un "accroissement simple et quantitatif du capital" et cet accroissement s'opère à travers "l'extension du salariat par concentration de la propriété des moyens de production comme produit de l'accumulation" (LIPIETZ, 1979: 218). Cette extension s'est développée par la mobilisation forcée ou non de la force de travail sous forme salariée et par l'implantation du mode de production capitaliste dans de nouveaux domaines ou secteurs. Fondamentalement, cette forme d'accumulation se trouve à la base ou au départ des autres, par la soumission formelle du travail, en regroupant les travailleurs salariés sous l'autorité du capitaliste, en les séparant des moyens de production. Parce qu'accumulation de plus-value absolue, la hausse du taux de plus-value qui y prévaut s'appuie donc sur la durée et l'intensité du travail, comme je l'ai déjà relevé.

Quant à l'accumulation intensive, "elle a pour effet d'accroître la plus-value relative, en transformant le système des normes de production à travers une révolutionnarisation des forces productives" (LIPIETZ, 1979: 239) impliquant la soumission réelle du travail (LIPIETZ, 1979: 22-223). Parce qu'accumulation de plus-value relative, ce régime d'accumulation suppose aussi des modifications des conditions d'existence de la force de travail en vertu de la baisse des coûts de production (productivité) des biens de consommation. Il faut noter aussi que

"l'accumulation intensive s'accompagne en règle très générale d'une accumulation extensive, tout comme la plus-value relative s'accompagne de plus value-absolue, dans sa masse mais aussi dans son taux". (LIPIETZ, 1979: 239)

Enfin, si cette forme d'accumulation se présente comme monopoliste, la régulation qui lui permet de se maintenir ne se limite pas à la concentration du capital et la formation de monopoles, mais s'appuie tout autant sur la contractualisation salariale, le recours à une monnaie à cours forcé et à une intervention spécifique de l'Etat. (LIPIETZ, 1979: 246-250) En bref, la monopolisation suppose aussi une transformation du rapport salarial, non pas un réaménagement des rapports entre capitalistes seulement.

Le passage d'un régime d'accumulation extensive à un autre à dominante intensive implique un changement de mode de régulation, plus spécifiquement, d'une régulation concurrentielle à une régulation monopoliste. La notion de régulation nous amène à tenir compte des rapports sociaux d'un angle autre qu'économique (rapports d'échange et rapports de production). Il s'agit des rapports juridiques (propriété, contrats salariaux, lois du travail, règlements...) (LIPIETZ, 1979: 140-141) et des formes institutionnelles que revêtent ces régularités (monnaie, le rapport salarial lui-même régulé par les conventions collectives et l'Etat, les formes de concurrence, le régime international) (BOYER, 1986C: 23-24; 48-53; LIPIETZ, 1985: 36).

1.2.2 Rapport de possession

Jusqu'ici, nous avons vu quel lien existe entre le rapport marchand et le rapport salarial qui, tout en portant en son sein des rapports d'échange, ne se résume pas à ceux-ci. Le rapport salarial est surtout modelé par les rapports de production et au point de départ, par le rapport de propriété comme il a été souligné. Or nous avons vu aussi que l'existence même du capital nécessitait la reproduction de ces rapports de façon à assurer

a domination sur le travail. Cela, à travers des régimes d'accumulation et des formes de régulation différenciés. Cette domination s'est approfondie historiquement par un rapport de possession sur le travail qui se traduit, pour les travailleurs, en rapport de soumission, à travers des modifications du procès de travail (normes de production) et de leur mode de vie ou conditions d'existence (normes de consommation).

Nous sommes maintenant en mesure d'aborder cette évolution selon les cinq composantes du rapport salarial telles qu'é signalées au départ. Ceci nous permettra donc de spécifier la définition du rapport salarial à travers le développement historique et ses aspects plus concrets des différentes modalités qui l'ont constitué. Pour ce faire, nous pouvons emprunter une périodisation qui rejoint les deux grands régimes d'accumulation: extensive d'abord et intensive après la Deuxième guerre mondiale, périodes qui correspondent aussi à la distinction qu'é AGLIETTA et BRENDER (1984) font entre la société bourgeoise et la société salariale.

Il s'agit là des deux étapes qu'é distinguent couramment les régulationnistes (ROSIER, 1987: 82-83), une troisième s'annonçant avec la crise actuelle sans qu'é ses contours soient définis précisément. Cependant ces auteurs ne s'accordent pas tous sur cette périodisation, plus spécifiquement sur l'interprétation de la crise de 1929, considérée comme similaire à celles du 19e siècle par certains (LORENZI, PASTRE, TOLEDANO, 1980). Il existe aussi des divergences de points de vue entre Hugues Bertrand et Robert Boyer au sujet de l'arrivée de l'impact des biens de consommation sur la production (BOYER, 1986C: 80-81; ROSIER, 1987:82-83) .

Quoiqu'il en soit des raisons évoguées, il apparaît plus fructueux d'utiliser la périodisation avancée par Robert BOYER (1986A:17; 1986C: 74-75) qui introduit une phase intermédiaire (du début du 20e siècle à la Deuxième guerre mondiale) caractérisée par une accumulation

intensive, à l'aulne du taylorisme, mais sans l'apport de la consommation de masse, alors que la période suivante, caractérisée par le fordisme, s'appuie sur une consommation de masse (ROSIER, 1987: 83). D'une part, la prise en compte de cette deuxième période permet de mieux tenir compte de transformations importantes du procès de travail dans le sens de l'approfondissement de la prise de possession capitaliste du travail dans l'industrie, ce qui se trouve au coeur du présent propos. D'autre part, les auteurs qui se sont arrêtés à la description et à l'analyse des transformations des normes de production et de consommation ont toujours consacré une partie spécifique de leur travail à l'introduction du taylorisme. (AGLIETTA, 1976; CORIAT, 1979; LIPIETZ, 1979)

Pour examiner la teneur des différentes composantes du rapport salarial et leur évolution dans l'histoire du capitalisme, je vais donc me référer aux trois phases de régulation mises de l'avant par Robert BOYER. Il s'agit:

(a) de la régulation à l'ancienne et qui correspond à un régime d'accumulation à dominante extensive,

(b) de la régulation concurrentielle allant de pair avec une accumulation intensive sans consommation de masse

(c) et de la régulation monopoliste ou "administrée", assurant aussi une accumulation intensive, mais avec consommation de masse, cette fois.

Il va de soi que nous passerons assez vite sur la première période pour nous attarder à la troisième qui réalise en quelque sorte la plénitude du rapport salarial, sous forme fordiste, en intégrant l'ensemble du mode de vie salarié dans le mode de production capitaliste. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 77)

(a) Régulation à l'ancienne

La première phase d'accumulation sous mode de production capitaliste se caractérise surtout par la mobilisation de la force de travail de façon à la

soumettre formellement ainsi que réellement au nouveau mode de production. (DE GAUDEMAR, 1976: 172-180) II s'est agi, au point de départ (accumulation primitive), d'exproprier la population campagnarde et l'embrigader comme travail sous autorité capitaliste. En même temps, s'opérait une saisie progressive, sous cette même autorité, du travail des métiers regroupés dans les corporations du Moyen-Age et dans la petite production artisanale indépendante. (GRANOU, 1974: 22) Cette force de travail fut regroupée dans les manufactures d'abord, puis dans la grande industrie avec le développement du machinisme, opération d'enfermement contraint de diverses façons, face à l'indépendance des métiers et au vagabondage. (GRANOU, 1974: 25; LORENZI, PASTRE, TOLEDANO, 1980: 61) Puis, grâce aux possibilités des nouvelles machines, des femmes et des enfants seront mis au travail salarié pour lutter contre le poids et l'indépendance des métiers. (GRANOU, 1974: 29; CORIAT, 1979: 34-39) Enfin, on utilisera la force de travail immigrante, non seulement aux Etats-Unis (CORIAT, 1979: 47-50), mais également en France, dès la fin du 19e siècle (LORENZI, PASTRE, TOLEDANO, 1980: 58).

Tous ces bouleversements n'ont guère entraîné de modification dans l'organisation du travail. De fait, les procédés de travail développés antérieurement par les différents métiers ont été intégrés dans la manufacture. (GRANOU, 1974: 23) Cependant, le rassemblement des métiers dans la manufacture rendit possible une hausse de productivité à cause d'une accentuation de la division du travail entre un plus grand nombre de métiers, leur coopération (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 68-69) et surtout à cause de la surveillance despotique à laquelle ceux-ci étaient soumis en vue d'obtenir cette coopération. (MARGLIN, 1973) Avec le développement du machinisme et de la grande industrie, la production s'est centrée sur les biens de production (section I), ce qui entraîna un accroissement du surtravail. (GRANOU, 1974: 26-27)

L'expropriation rurale et surtout le développement du machinisme ont introduit des différenciations ou clivages dans la force de travail. D'un côté, se maintiennent les métiers dont l'apport à la

production reste absolument nécessaire à cause de leur savoir-faire. (CORIAT, 1979: 24-27) D'un autre côté, on se met à utiliser du travail sous forme précaire, au niveau du statut surtout (LORENZI, PASTRE, TOLEDANO, 1980: 61), qu'il s'agisse du tâcheronnat, du marchandage, du sweating system ou du travail à domicile en général, ou encore de l'utilisation du travail des femmes, des enfants et de travailleurs sans métier à mesure que les machines se perfectionnent (GRANOU, 1974: 29).

Sur quelle base les salaires de la classe ouvrière nouvellement née s'établissaient-ils? Lui donnaient-ils accès à plus de biens ou à de nouveaux biens? Les salaires sont d'abord attribués sur une base individuelle, à partir des rémunérations du mode de production antérieur. (GRANOU, 1974: 23) A d'autres moments, des législations fixaient un salaire non pas minimal, mais maximal. (DE GAUDEMAR, 1976: 175) Au cours de la première moitié du 19e siècle surtout, on a constaté une baisse du salaire nominal et de façon plus variable, du salaire réel. (GRANOU, 1974: 29) Cela, en vertu de l'accroissement du surtravail ainsi que de la concurrence entretenue à l'intérieur de la classe ouvrière elle-même avec l'utilisation du travail des femmes, des enfants, des expropriés sans métier et du travail sous forme précarisée. Par contre, pendant la deuxième partie du siècle, le salaire réel connaissait, statistiquement, une augmentation à peu près constante sans toutefois entraîner de changement dans les conditions d'existence ouvrière. (LORENZI, PASTRE, TOLEDANO, 1980: 59-60)

Le mode vie de la population ouvrière n'a donc pas changé pendant cette période, les salaires accordés suffisant à peine à la reproduction la plus simple de la force de travail. (GRANOU, 1974: 29-30) Dans bien des cas, les ouvriers et leurs familles ne pouvaient même plus profiter du mode de vie de leurs ancêtres paysans ou artisans. Cependant, cette reproduction était très souvent assurée par l'accès aux biens produits par ces modes de production antérieurs: mode artisanal, petite production marchande, agricole ou autre. (GRANOU, 1974: 43-44) II n'était donc pas question de salaire indirect pour la classe ouvrière.

En cas de déficience, les besoins étaient assumés par les solidarités familiales, communautaires ou villageoises comme antérieurement. On relève cependant l'existence, dès le début du 19e siècle, d'institutions privées et même publiques d'assistance, comme en France par exemple. (DELORME et ANDRE, 1983: 470) Au sujet de cette période, nous pouvons résumer ainsi avec LORENZI, PASTRE, TOLEDANO (1980: 60):

"extension du travail d'une part, maintien d'une consommation alimentaire d'autre part, le capitalisme étend sa sphère d'influence sans toutefois bouleverser les modes de vie".

Quelles grandes caractéristiques pouvons-nous relever par rapport aux formes juridiques et institutionnelles de cette régulation à l'ancienne? Il nous faut retenir à la fois leur bouleversement et leur rôle de contrainte. En effet, le début de cette période fut marqué par des bouleversements très importants des institutions: passage d'un régime féodal dominé par la noblesse et le clergé à un régime bourgeois dominé par la propriété privée des moyens de production et un Etat gardien de ces nouveaux rapports sociaux. (GRANOU, 1974: 23-25; DE GAUDEMAR, 1976: 172-174)

Or cette révolution s'est réalisée sous la contrainte de l'Etat bourgeois en devenir, avec sa législation, qualifiée de "sanguinaire" contre les expropriés (MARX, 1977: 534-540; GAUDEMAR, 1977: 175-176). C'est bien ce qui en ressort au-delà des différentes lois pour protéger les enfants et les femmes des abus des employeurs. Ces lois n'ont pas fait qu'exproprier et enfermer les populations touchées dans les manufactures et les villes. Elles empêchèrent aussi la force de travail de s'associer pour se défendre et encadrèrent ces masses laborieuses face au vagabondage, à l'oisiveté, à l'incapacité (GRANOU, 1974: 25) et cela, politiquement même et idéologiquement, à travers les institutions publiques et politiques, les écoles, etc. (GRANOU, 1974: 32).

Malgré tout, les ouvriers s'organisèrent en syndicats et menèrent de grandes luttes dont les plus connues sont celles du Closed Shop en

Angleterre et de la journée de 8 heures de travail aux Etats-Unis. Ces organisations regroupaient surtout les métiers et ce sont eux qui résistèrent le plus à coopérer à l'organisation capitaliste du travail. Cependant, aux Etats-Unis, la première grande organisation ouvrière de masse, les Chevaliers du travail (1869-1886), recrutait aussi bien les manoeuvres, les gens de couleur et les femmes que les métiers. Le Trades Union Congress (TUC), organisé en Angleterre en 1868, forçait l'Etat à décriminaliser les coalitions d'ouvriers en 1871, motivant aussi le Canada à aller dans le même sens l'année suivante. (COLLECTIF, 1984: 53) La France avait déjà cessé de considérer comme délictueux ces regroupements en 1864 (BRON, 1968: 184-186), mais la Confédération générale du travail ne fut fondée qu'en 1885 (DELORME et ANDRE, 1983: 376)

Nous allons maintenant voir comment cette résistance des métiers allait être "domestiguée" et comment cet ensemble hétéroclite de la force de travail (plusieurs métiers différents, manoeuvres, femmes, immigrés) serait homogénéisé (AGLIETTA, 1976: 96) par la réorganisation du procès de travail.

(b) La régulation concurrentielle

Les capitalistes avaient essayé de réduire les coûts, de contourner la résistance des ouvriers de métier et d'acquiescer leur pleine coopération par l'utilisation du travail des femmes et des enfants, par l'introduction des machines, de stimulants salariaux ou encore en retournant les métiers contre eux-mêmes avec le tâcheronnat (CORIAT, 1979: 45). Or c'est l'organisation tayloriste du travail qui allait y arriver en soumettant le métier, en garantissant la maîtrise patronale sur le travail et en assurant ainsi, au profit du capital, un rendement au travail et une croissance de productivité sans précédent.

"On peut définir le taylorisme comme l'ensemble des rapports de production internes au procès de travail qui tendent à accélérer la

cadence des cycles de gestes sur les postes de travail et à diminuer la porosité de la journée de travail." (AGLIETTA, 1976: 94)

Ainsi, l'ingénieur Taylor, ce "grand théoricien de la dépossession" du travail (LIPIETZ, 1979: 224-226), contribua, plus que tout autre, à bouleverser l'organisation du travail avec ses principes qu'il désigna lui-même comme le Scientific Management. Plus que tout autre, parce qu'avant lui, Charles BABBAGE avait théorisé sur ces questions dès 1832 (BRAVERMAN, 1976: 72-75) et toute une génération d'ingénieurs contemporains ou un peu postérieurs cherchaient à mettre en route leurs trouvailles de rationalisation du travail. (BOYER, 1984: 43-44) Mais Taylor est toujours resté une figure de proue de cette orientation. Il a en quelque sorte systématisé une tendance déjà existante en ce domaine (BRAVERMAN, 1976: 80; BILLAUDOT et GAURON, 1985: 69) en luttant contre ce qu'il appelait la flânerie des ouvriers. Il ne s'attaqua pas surtout à ce qu'il qualifiait de flânerie naturelle, mais à leur flânerie systématique basée sur la défense de leurs intérêts les plus légitimes en cachant à leur employeur la quantité de travail qu'ils pouvaient normalement effectuer dans une journée. Le diagnostic taylorien reposait sur le constat que les métiers conservaient un monopole sur "la connaissance et la maîtrise des modes opératoires industriels", donc sur les temps de production (CORIAT, 1979: 45-46).

Pour arriver à ses fins, Taylor s'appuya sur trois principes; (BRAVERMAN, 1976: 98-105)

(a) Tout d'abord, la direction de l'entreprise doit rassembler, classer, synthétiser tous les éléments de connaissance, traditionnellement entre les mains des ouvriers, pour en sortir les règles, les lois et les formules. Il s'agit de dissocier le processus de travail des connaissances et de l'art des ouvriers.

(b) Le deuxième principe consiste à sortir tout travail intellectuel de l'atelier et à le concentrer dans les "bureaux de planification et d'organisation" comme les désignait Taylor. Il s'agit de séparer les aspects conception et exécution du travail en

considérant que le travail intellectuel (conception) tombe aussi sous ce même principe.

(c) Enfin, comme troisième principe, la tâche de chaque ouvrier est entièrement prévue à l'avance par la direction et lui est communiquée par des instructions, la plupart du temps écrites, sur ce qui doit être fait, la façon de le faire et le temps alloué (CORIAT, 1984: 337-338) pour l'opération. L'application de ce principe permet de contrôler chaque étape du procès de travail.

Le rassemblement de ces informations sous direction capitaliste et la simplification des tâches qu'il permet rend en effet possible le contrôle du travail et de son rendement sous l'autorité à la fois de la machine, de son rythme et du personnel d'encadrement. (AGLIETTA, 1976: 94-96) La baisse de porosité du travail et une meilleure utilisation des machines (rythme de travail, changement d'équipes) assurèrent donc l'accès à une plus-value relative aussi bien qu'absolue. Ford allait pousser à bout cette organisation taylorienne du travail. (BRAVERMAN, 1976: 16; CORIAT, 1979: 70-74) En systématisant la standardisation des pièces amorcée par Taylor et en les faisant circuler d'un ouvrier à l'autre sur une courroie continue, il épargna du temps de manutention, contrôla le rythme de travail et spécialisa encore plus les tâches. Cette nouvelle forme de contrôle permettait un dépassement des limites coûteuses des méthodes tayloriennes quant à la surveillance de ces ouvriers non qualifiés (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 71-72), à leur entraînement préalable et au contrôle des temps alloués que la chaîne fordienne transformait en temps imposés (CORIAT, 1984: 337-338). Du côté du travail cependant, cette Organisation scientifique du travail voulait dire des modifications importantes quant aux qualifications exigées jusque-là et quant à la configuration de la classe ouvrière.

La simplification des opérations rendue possible par la séparation entre l'aspect conception et l'aspect exécution du travail engendra une forme de travail de plus en plus parcellisé, routinier et aliénant. Sans doute l'impact le plus important de la taylorisation consistait-il

à enlever, à l'ouvrier, la maîtrise sur son travail et son emploi du temps, à l'aliéner de l'aspect pensée de sa production en lui arrachant la conception du travail (BRAVERMAN, 1976: 113-117), en expropriant son savoir (CORIAT, 1984: 337) ou peut-être plus spécifiquement en contournant et déformant le savoir-faire ouvrier pour le faire déterminer par d'autres salariés de façon dite scientifique (FREYSSINET, 1984: 322-325). Il s'ensuivit une déqualification ou une dégradation des capacités techniques des ouvriers. Pour une grande partie des tâches, on allait désormais employer de la main-d'oeuvre non qualifiée qui pouvait être entraînée très rapidement à exécuter la tâche unique et spécialisée que le service de planification et de direction lui assignerait.

L'intégration de ces travailleurs non qualifiés allait induire une importante modification ou recomposition de la classe ouvrière. (CORIAT, 1979: 62; BOYER, 1984: 40) De plus, comme le processus englobait aussi le travail de bureau (conception) (BRAVERMAN, 1976: 252-283), une bonne partie des salariés de ce secteur se trouva, elle aussi, réduite à l'exécution seulement de tâches souvent répétitives, se rapprochant ainsi de la condition des ouvriers spécialisés. Or on sait que les femmes ont été particulièrement mobilisées pour ce travail déqualifié. (BRAVERMAN, 1976: 245) Elles ont aussi été réquisitionnées massivement dans les usines en temps de guerre, lors de la Première Guerre mondiale en France par exemple (BOYER, 1984: 45). Aux Etats-Unis, on a mis à profit la population noire affranchie en la déplaçant du Sud au Nord et en la prolétarisant lors de la Deuxième Guerre mondiale. (AGLIETTA, 1976: 96) Enfin, dans ce même pays, dès la fin du 19e siècle (CORIAT, 1979: 47-53), comme plus tard en Europe occidentale (AGLIETTA, 1976: 96), l'immigration déversa dans les entreprises une masse d'hommes en âge de travailler mais sans expérience industrielle et sans qualification.

On peut voir qu'à travers l'implantation progressive de la rationalisation du travail à la Taylor, les normes de production furent

progressivement et profondément bouleversées et avec elles, la composition de la classe ouvrière. Mais que s'est-il produit du côté du revenu de la classe ouvrière et de son accès à la consommation?

Taylor s'est détourné de la motivation salariale; il a plutôt mis de côté la recherche "du meilleur système de rémunération" pour s'attacher au procès de travail. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 70) En un sens, il se trouvait même à réduire les coûts du travail en employant des travailleurs non qualifiés. Pourtant, Ford allait doubler, dès 1914, les salaires de ce même type d'ouvriers. Mais cette application était limitée à son entreprise et n'empêcha pas, pour cette période, le maintien d'une régulation concurrentielle du salaire nominal. (BOYER, 1984: 39) En effet, les gains de productivité impliqués dans le taylorisme permettaient une embauche moindre, ce qui contribuait à constituer une armée de travail de réserve et faisait ainsi pression à la baisse sur le niveau de vie ouvrier.

De fait, par la majoration du salaire versé selon la quantité de pièces produites, Taylor visait surtout à débarrasser l'usine du syndicat ou à éviter que les ouvriers ne se syndiquent en contournant le tarif syndical et les caisses d'entraide et de secours gérées par les syndicats. (CORIAT, 1982: 90-91) De son côté, avec son fameux salaire de cinq dollars par jour, Ford voulait entraîner ses ouvriers à acheter ce qui était produit. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 78, 81-82)

Cette dernière politique salariale modifia la consommation des familles qui y avaient accès. Mais justement, y étaient exclus, en partant, les femmes, les hommes de moins de vingt-un ans et ceux qui n'avaient pas cumulé au moins six mois d'ancienneté dans l'entreprise. (CORIAT, 1982: 94-97) On comprend pourquoi le taux d'absentéisme et le turn-over baissa sensiblement à la Ford Motor Company dès l'application de ce principe. Plus, l'accès et le maintien de ce salaire doublé exigeait la bonne moralité, non seulement à l'usine, mais après le travail aussi, ce qui voulait dire proscription du jeu, de l'alcool, du

tabac, etc. Il est facile de saisir que cette même politique modifia considérablement le mode de vie des ouvriers et de leurs familles. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 80-81) La femme est refoulée de façon permanente dans la maison familiale et de plus, les rapports sexuels s'en trouvent encadrés et stabilisés tout comme l'usage de l'alcool fut banni (prohibition de 1919 à 1933), pour la classe ouvrière du moins, comme le soulignait déjà en 1934 Antonio GRAMSCI (1975: 689-706). Cet ensemble disciplinaire assurait la régularité et un rendement optimal au travail.

Comme nous venons de voir, le rapport de possession capitaliste s'est élargi au cours de cette période, d'une part, par l'accentuation du contrôle du travail dans les ateliers ainsi que dans les bureaux et d'autre part, par un début, tout au moins, d'extension de ce contrôle patronal dans la vie même des familles ouvrières et d'orientation proprement capitaliste de la consommation ouvrière. (GRANOU: 1974: 46-51; BILLAUDOT et GAURON, 1985: 77-82) Ce processus ne s'est pas réalisé sans résistance ouvrière, quand on pense à celle des syndicats de métiers, les fameuses campagnes de boycott de l'American Fédération of Labor (AFL) aux Etats-Unis entre autres. En même temps, la soumission du travail au capital s'est approfondie à cause d'une certaine déconfiture des organisations ouvrières. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 72 et 74) Ainsi, pendant que le taylorisme et le fordisme marquaient l'Amérique de leurs premières empreintes, la puissante AFL s'enfermait sur son corporatisme et son affairisme, abandonnant la masse grandissante des salariés non qualifiés. (AGLIETTA, 1976: 111-113; CORIAT, 1979: 54-55) Cependant, après une phase de radicalisation et d'essai d'unification des travailleurs avec les Industrial Workers of the World (IWW) (1915-1918) (DENIS, 1986: 43-58), une organisation de masse sur une base industrielle (différents métiers, ouvriers qualifiés ou non) ne vit le jour qu'en 1938, avec le Congress of Industrial Organizations. (AGLIETTA, 1976: 113; DEBOUZY, 1984: 21-23)

Aux Etats-Unis, les grandes législations fédérales n'apparurent

qu'à partir du New Deal de Roosevelt, plus précisément avec le National Labor Relations Act du sénateur Wagner (DENIS, 1986: 213-216), même si l'idée du Welfare remontait aux années 1920, sous l'impulsion de Hoover de l'administration Coolidge (CORIAT, 1979: 92). En France, l'Etat avait déjà pris l'habitude d'intervenir socialement, tant au niveau de la gestion de la force de travail que de l'appui au logement ouvrier et de l'assistance sociale. (DELORME et ANDRE, 1983: 369-501) Mais avec le Front Populaire et l'accord Matignon (BRON, 1970: 224-235), on verrait s'amorcer, là aussi, un nouveau type de rapport entre le capital, le salariat et l'Etat, impliquant la pleine reconnaissance syndicale, l'institutionnalisation de la convention collective et l'instauration du salaire indirect sous l'égide de l'Etat.

On le voit bien, même si elles ne sont pas encore généralisées dans les sociétés industrielles, toutes les conditions se trouvent en place pour la réalisation complète du rapport salarial, c'est-à-dire l'articulation entre les normes de production et les normes de consommation. Cet aboutissement ne s'est pas accompli d'un coup en toute conscience, selon un plan, mais bien à travers des essais plus ou moins fructueux, des conflits, des luttes et des résistances de part et d'autres entre les capitalistes et la classe ouvrière. (CORIAT, 1982A: 141; LIPIETZ, 1984; ROSIER, 1987: 59-60) Jusque-là, le rapport salarial se reproduisait selon un mode de concurrentiel de régulation; désormais une régulation de type monopoliste se mettrait au point. Avec les principes de Taylor et de Ford, on en était arrivé à une production de masse sans déboucher sur une consommation de masse; maintenant consommation et production de masse allaient se recouper inséparablement pour réaliser ce qu'on appelle le règne de la marchandise. (GRANOU, 1974; BILLAUDOT et GAURON, 1985: 105-106) C'est pour cette raison que cette nouvelle forme du rapport salarial est appelé fordiste.

(c) Régulation monopoliste

Le rapport salarial fordiste, en gestation au cours des années 1930, s'est généralisé après la Deuxième Guerre mondiale dans la société américaine d'abord et, sous son leadership (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 108-117), dans les pays de l'Europe de l'Ouest par le biais du plan Marshall, ainsi que dans une bonne partie des autres pays industrialisés. Il faut comprendre que cette extension s'est réalisée sur une base nationale, là où les conditions économiques et sociales la rendaient possible. Aussi l'Angleterre et l'Argentine manquèrent-elles le train à cause entre autres de la résistance de leur classe ouvrière respective. (LIPIETZ, 1985: 47; BILLAUDOT et GAURON, 1985: 126-127)

Ce nouveau rapport et sa régulation monopoliste ont assuré une continuité sans heurt dans l'accumulation intensive pendant une période de vingt à trente ans selon les formations sociales, ce qui est exceptionnel dans l'histoire du capitalisme. Mais que signifie ce rapport au niveau de chacune de ses composantes? En quoi consiste plus précisément la régulation qui assure sa reproduction?

Il n'est pas nécessaire de nous attarder ici sur les normes de production puisque leur mise en place historique a déjà été expliquée précédemment avec l'organisation taylorienne et fordienne du travail. Il suffit de rappeler tout d'abord la soumission réelle du travail qui en résulta. Même tous ces adoucissements qu'on tenta d'y introduire par les programmes de relations humaines ne firent reculer, dans les faits, ni le contrôle hiérarchique, ni même le despotisme de l'entreprise, pas plus que l'abrutissement du travail à la chaîne. De plus, la séparation entre travail de conception et travail d'exécution entraîna une importante déqualification du travail, aussi bien dans les bureaux que dans l'atelier. Il faut souligner aussi l'importante tertiairisation du travail salarié à partir de trois sources:

(a) la division manufacturière du travail qui sépare, dans

l'entreprise, les fonctions intellectuelles (conception) des activités manuelles (exécution)

(b) et le processus d'accumulation du capital à travers la division du travail, ce qui nécessite des activités de valorisation (mise en marché, opérations financières, communications...) et de reproduction élargie des rapports capitalistes (administration, enseignement, santé...)

(c) en plus de la division sociale du travail qui tend à faire de ces activités un secteur à part. (LIPIETZ, 1979: 246; 1983B)

Ces conditions contribuèrent, avec la centralisation du capital (LIPIETZ, 1979: 246-249), à un impressionnant développement de la production et à une croissance continue du taux de productivité. Ces nouvelles normes de production identifiées comme la production de masse étaient déjà en place, aux Etats-Unis surtout, au cours des années 1920. Comment se fait-il qu'elles aient débouché sur la Grande crise de 1929 qui s'est prolongée pratiquement à toute la décennie suivante?

La crise des années 1930 origine d'un déséquilibre de développement entre les deux sections de la production. (AGLIETTA, 1976: 87; LIPIETZ, 1979: 323) En effet, déjà dans les années 1920, la croissance s'était alimentée à une suraccumulation de capital dans la section (I) des biens de production. Le surinvestissement qui s'y pratiquait se muta en dévalorisation du capital fixe de ce secteur, parce que la section (II) des biens de consommation, sous-développée, ne pouvait pas absorber la production de la section I. En effet, la production du côté des biens de consommation se concentrait surtout sur l'automobile, l'électro-ménager et le logement. (AGLIETTA, 1976: 74-75) Or la classe ouvrière se trouvait généralement exclue de ces marchés. Seule la classe moyenne (AGLIETTA, 1976: 66-67), les propriétaires de petites et moyennes entreprises ainsi que les ouvriers qualifiés (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 46) accédaient à ces biens grâce à leurs revenus, mais aussi au crédit qui commençait à leur être accessible (CORIAT, 1979: 145-146).

De fait, on a statistiquement noté, pour la France, une baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée alors que se produisait une suraccumulation dans la section des biens de production. (BOYER et MISTRAL, 1978: 175; BOYER, 1982A: 16) Ce déséquilibre défavorable aux salaires maintenait basse la demande sociale de biens de consommation avec son effet dépressionniste sur la section des biens de production, effet qui à son tour contribua à déprimer l'autre section. Ainsi, cette crise était due à un niveau de revenu trop restreint pour que la classe ouvrière accède à la consommation et que par le fait même l'équilibre se réinstalle pour régulariser l'accumulation. Le problème n'était pas entretenu par le niveau de salaire réel qui n'a pas baissé même au pire de la crise, mais par la chute de l'emploi (BOYER, 1982A: 22-23), aucune provision de revenu n'étant accessible en période de chômage.

Le changement fondamental que nous pouvons observer entre les années 1930 et l'après-guerre consiste en ce que dans le deuxième cas, l'ensemble de la classe ouvrière accéda à la consommation des biens produits sous le mode de production capitaliste. Pour reprendre la formule de Robert BOYER (1982A: 16),

"on serait passé d'une accumulation intensive sans consommation de masse à une accumulation intensive centrée sur la consommation de masse".

Dans l'histoire du développement du rapport salarial, la période de régulation à l'ancienne avait bien établi le processus de la mobilisation de la force de travail et sa désappropriation des moyens de production (soumission formelle), tandis que celle de la régulation concurrentielle avait mis au point la production de masse par la possession du travail (soumission réelle). Voilà qu'avec l'implantation de la régulation monopoliste, le capital allait s'associer la classe ouvrière dans la réalisation ou la valorisation de la production de masse à travers la consommation de masse.

La nouveauté de la forme fordiste du rapport salarial réside donc dans ses normes de consommation. Or la consommation ouvrière repose à

la fois sur une nouvelle façon d'établir le salaire direct, l'implantation généralisée du salaire indirect et la modification définitive du mode de vie ouvrier.

Avec l'organisation fordienne du travail, la rémunération à la pièce avait été abandonnée en faveur d'un salaire horaire ou journalier et même mensuel dans certains cas, parce que cette nouvelle organisation annulait la différenciation dans le rendement, le rythme des gestes étant déterminé automatiquement par la machine. (AGLIETTA, 1976: 125-127) On se tourna plutôt du côté des primes au rendement collectif, versées après constat du niveau de productivité de l'ensemble d'un secteur, moins comme stimulant au rendement que comme compensation pour empêcher la contestation face aux conditions pénibles de ce mode d'organisation du travail. Après le retour à la détermination concurrentielle du salaire pendant la crise des années 1930, on revint à la considération du coût de la vie acquise à la fin du 19e siècle et au début du 20e pour en faire même un élément important du salaire réel. (LIPIETZ, 1979: 289-290; BILLAUDOT et GAURON, 1985: 76) Aussi, dans les négociations collectives, les ouvriers cherchaient-ils à maintenir leur pouvoir d'achat pendant que les patrons tenaient à s'assurer, par son maintien, un soutien à la demande sociale. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 78-79) Après la Deuxième Guerre mondiale, en plus de cet acquis, on se mit à tenir compte, pour l'établissement du salaire, de l'augmentation générale du niveau de vie, c'est-à-dire de la hausse de la productivité. (LIPIETZ, 1979: 290)

Mais la hausse parallèle du salaire direct et de la productivité en même temps que du coût de la vie ne pouvait pas assurer une demande suffisante des biens de consommation. La consommation de masse ne pouvait exister que dans une situation de reproduction élargie (LIPIETZ, 1979: 323), c'est-à-dire avec le concours d'un salaire indirect généralisé de façon à garantir l'accès à la consommation en période de non-emploi: chômage, maladie, retraite, formation... Amorcé sous forme mutualiste pendant les années 1930, par des provisions

sélectives pour les salariés (CORIAT, 1979: 127-134), le salaire indirect allait se généraliser et s'institutionnaliser avec l'Etat-plan keynésien (CORIAT, 1979: 148-157) souvent désigné comme l'Etat-providence. Sous l'égide de l'Etat, il se développa considérablement après la guerre au point de comprimer le salaire direct et il se généralisa dans l'ensemble des pays industrialisés. (LIPIETZ, 1983C: 63-67)

La massification de la consommation impliquait aussi la destruction d'une bonne partie des modes de production autres qu'é capitalistes ou du moins leur domination (BRAVERMAN, 1976: 224-233; CORIAT, 1979: 103-106), là où ils devaient persister dans certains secteurs ou régions (SACOUMAN, 1980), ou encore pour les travailleurs saisonniers étrangers (MEILLASSOUX, 1980). Ce processus débuta dès le début de l'implantation du mode de production capitaliste pour s'élargir à toujours plus de secteurs avec l'extension capitaliste, la concentration urbaine, la marchandisation des biens de consommation, la socialisation des services (BILLAUDOUT et GAURON, 1985: 75-77, 105-106) et la transformation de la famille (AGLIETTA et BRENDER, 1984: 105-109). Avec cette mise au rancart progressive des autres modes de production, la force de travail est devenue complètement dépendante des biens de consommation produits et marchandises sous le contrôle capitaliste. Elle n'a d'autre choix que de se vendre pour se les procurer et subsister. Son mode de vie s'en trouve non seulement modifié, mais même modelé à travers cette dépendance et cette domination (GRANOU, 1974), la hiérarchisation sociale se consolidant à travers la consommation et les habitudes de vie tout comme dans la division du travail (AGLIETTA et BRENDER, 1984: 97-98).

Une telle complexification du rapport salarial nécessitait un mode de régulation non moins complexe et surtout bien articulé pour en assurer la reproduction. Deux grands pôles institutionnels ont joué ce rôle: la convention collective et l'Etat. Mais ils sont imbriqués indissociablement l'un dans l'autre. Ainsi, on peut se rendre compte qu'historiquement, l'Etat a contraint les patrons à accepter le jeu des

conventions collectives, que ce soit aux Etats-Unis avec le National Industrial Recovery Act (NIRA, 1933, remplacé en 1935 par le National Labor Relations Act de Wagner) (DENIS, 1986: 139-143, 213-216), en France avec l'accord de Matignon de 1936 (BRON, 1970: 224-235) sous le Front Populaire défait peu après et plus tard avec la loi du 11 février 1950 qui réinstalla les conventions collectives abolies par le fascisme (LIPIETZ, 1979: 289), ou au Canada avec son premier Code du travail, en 1944, sous le Gouvernement King, précédé de deux semaines par le Gouvernement Godbout du Québec avec sa Loi des relations ouvrières (COLLECTIF, 1984: 153-154). Or les conventions collectives sont elles-mêmes l'aboutissement de tensions et de luttes profondes entre les deux classes antagoniques en présence, constituant un compromis entre elles, comme nous allons voir ci-après. De même l'Etat prend d'une certaine façon la forme de cet aboutissement, un compromis en réalité (DELORME et ANDRE, 1983: 683), parce qu'il est soumis aux mêmes tensions ou rapports sociaux.

Dans le cadre de la régulation monopoliste, le compromis de la convention collective réside dans le fait que les travailleurs reconnaissent l'exclusivité de la gestion patronale sur l'organisation de leur travail comme prix de la concession capitaliste de pouvoir négocier le salaire et certaines conditions de travail. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 126, 130) Quotidiennement, il s'agit d'accepter la dépossession du travail (LIPIETZ, 1979), le despotisme de l'usine fordiste (BRAVERMAN, 1975; CORIAT, 1979) et l'abrutissement de sa chaîne de montage moyennant une compensation monétaire. Les organisations syndicales qui les représentent et auxquelles ils peuvent adhérer librement en vertu des nouvelles législations du travail deviennent partie prenante de ce compromis. Ainsi, l'accord des ouvriers est recherché par l'intermédiaire de l'assentiment de leurs représentants:

"transformation des antagonismes de classes, latents ou exprimés, en conflits sociaux relevant du jeu réglé de la négociation entre partenaires sociaux". (CORIAT, 1979: 156)

En même temps que cet assentiment ouvrier à la soumission dans le

rapport de travail, les négociations et la convention collective assuraient la régularité du versement du salaire, surtout là où une certaine sécurité d'emploi était garantie, et son évolution symétrique au coût de la vie et aux gains de productivité.

Comme nous l'avons déjà vu, l'intervention de l'Etat dans les rapports sociaux et plus spécifiquement dans le rapport salarial n'a pas débuté avec la régulation monopoliste de ce dernier. (LIPIETZ, 1983C: 63-64) Mais dans cette phase d'accumulation, cette intervention a cru considérablement et a pris différents visages. Aussi entend-on différents qualificatifs accolés à l'Etat: protecteur, gendarme, arbitre, providence surtout... Cependant, il faut se méfier de lui prêter un rôle instrumental, de dépanneur automatique en situation de crise de régulation. (LIPIETZ, 1979: 324) II vient plutôt garantir la réalisation de l'ensemble de la reproduction du rapport salarial. Ni instrument, ni planificateur (volontariste ou rationnel) (LIPIETZ, 1979: 331-333), l'Etat est plutôt "un tissu de rapports sociaux" (LIPIETZ, 1979: 379; 1983A: 129).

On perçoit facilement que l'Etat a beaucoup contribué à la mise en place et à la reproduction des nouvelles normes de consommation. Il a influé sur l'évolution du salaire direct, soit directement en fixant un salaire minimum, soit indirectement en obligeant capitalistes et ouvriers à négocier périodiquement les salaires. Mais son impact s'est sans doute avéré encore plus déterminant du côté du salaire indirect, avec ses différentes politiques de redistribution du revenu et de couverture sociale, bref, en se faisant providence. Mais tissée dans les rapports sociaux existants, cette providence est relative pour la classe ouvrière puisqu'en réalité, cette dernière finance à même ses salaires des prestations qui profitent aussi bien à des gens qui y contribuent proportionnellement peu en vertu des plafonnements de cotisation pour les salaires et revenus plus élevés. (LIPIETZ, 1983C: 68) Ainsi, l'Etat-providence constitue plutôt un compromis qui se tient en bonne partie à l'intérieur de la part de la plus-value concédée à la

classe ouvrière et qui de toute façon assure, tout autant pour le profit des capitalistes que pour le bien-être social, la régularité de la reproduction de la force de travail.

L'Etat s'est tout autant impliqué dans les rapports qui pétrissent la production et les compromis qui sous-tendent ses normes. Ainsi, par différentes législations ouvrières et codifications du travail, il a contribué à normaliser certains agir, parfois pour domestiquer la force de travail et ses organisations, parfois pour la protéger contre les abus destructeurs de capitalistes individuels. Les négociations et les conventions collectives ont été promues par l'Etat avec ce qu'elles comportent de compromis, particulièrement en ce qui concerne l'exclusivité du droit de regard patronal sur l'organisation du travail. Beaucoup plus directement encore, l'Etat s'est retrouvé au coeur de l'édification du tertiaire moderne avec le développement des services publics. (LIPIETZ, 1983B: 161) Or on sait que l'organisation du travail dans ces services a fortement puisé à même les principes tayloriens et fordien, déjà pour le travail plus qualifié (BELANGER, 1985; BELANGER et alii, 1986; BOUCHER, 1987) et surtout pour les emplois déqualifiés, là où les machines sont plus facilement utilisables (LIPIETZ, 1983B: 165-166) entraînant ainsi la prolétarianisation d'une partie importante du tertiaire. Non seulement l'Etat endosse-t-il la hiérarchisation du travail et par le fait même, la hiérarchie sociale, mais il y contribue directement et même systématiquement par son système d'éducation qui à la fois homogénéise les individus et à la fois les sélectionne selon leur conformité "à la hiérarchie sociale qui trouve sa matrice dans l'entreprise" (AGLIETTA et BRENDER, 1984: 122-131). Dans son ensemble, l'Etat maintient un processus d'unification par la normalisation en même temps et du fait même qu'il divise en séparant et spécialisant ses administrations et services. (AGLIETTA et BRENDER, 1984: 113-117) En rapport avec son côté providence, il mystifie en quelque sorte par la réintégration des exclus, faisant oublier la réalité des luttres de classes pour le déploiement des luttres de classement.

Les interventions étatiques s'inscrivent au coeur des compromis du rapport salarial, où elles en sont à la fois le produit, le reflet et le support, la reproduction en même temps qu'un agent de leur reproduction... Nous pourrions relever une multitude de situation où l'Etat intervient dans le rapport salarial: santé et sécurité au travail, législation sur les corporations professionnelles, immigration... Mais je me suis déjà trop attardé sur les composantes du rapport salarial et leur articulation avec les autres rapports sociaux fondamentaux. Toutefois, la prise en compte des aspects plus concrets des rapports de production sous sa forme de possession du travail permet de mieux comprendre le développement du rapport salarial et sa régulation à travers l'histoire. On peut ainsi mieux saisir les enjeux qui se cachent derrière la crise actuelle et identifier plus adéquatement les pistes de compromis sociaux, les modifications susceptibles d'affecter le rapport salarial et sa régulation fordiste et de conduire à une issue tant soit peu stable de la présente crise d'accumulation du capital. La deuxième partie de ce texte est vouée à l'examen de ces éventuels compromis sociaux et à leurs liens avec le rapport salarial.

2.0 Rapport salarial et élaboration de nouveaux compromis sociaux

Malgré sa configuration équilibrée et les ajustements possibles et continus à l'interne en jouant sur les prix (inflation) ou la demande (mesures de type keynésien), même s'il fit ses preuves comme support à une accumulation constante du capital pendant plus de vingt-cinq ans, le rapport salarial fordiste et les compromis qui le tissent allaient entrer en crise dès le milieu ou la fin des années 1960. Cette crise allait éclater dans toute son évidence partout dans le monde occidental au milieu de la décennie suivante: baisse de productivité, baisse du taux de profit et conséquemment, problèmes de rentabilité du capital, chômage et malgré cette stagnation, inflation grandissante (stagflation).

Car il s'agissait bien d'une crise et non pas d'un simple récession conjoncturelle dont on sort assez vite moyennant quelques ajustements. Aussi, au-delà des discours, les thérapeutiques libérales habituelles de recours au libre marché ne réussirent pas à conjurer le mauvais sort, qu'elles fussent d'inspiration néo-classique avec le laisser-faire comme mot d'ordre ou monétariste avec la non-intervention dans le champ monétaire ou hayeckienne avec le retour à l'épargne pour exorciser les excès du crédit et le surinvestissement. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 216-236; ROSIER, 1987: 70-78) II s'agissait, selon ces approches, d'un dérèglement causé par des interventions externes à l'économie comme telle, entre autres par les politiques socio-démocrates d'inspiration Keynésienne. Le redéploiement de celles-ci n'arrivait d'ailleurs, tout au plus, qu'à retarder ou amoindrir les effets de la crise en soutenant la demande effective (consommation), ne pouvant ramener le chômage à son taux des années 1950 et 1960.

Le problème de ces visions réside en ce qu'elles ne tiennent pas compte des rapports sociaux qui structurent nos sociétés avec ce qu'ils comportent de contradictions et conséquemment d'impulsion de changement.

Parmi ces rapports, le rapport salarial tiendrait une place de proue dans l'élaboration de nouveaux compromis sociaux susceptibles de dépasser les heurts que présente la crise actuelle. Autrement dit, ce rapport social serait au centre des ajustements nécessaires à un retour à la "croissance", à la rentabilité du capital et au "plein-emploi". Pour mieux asseoir cette hypothèse, nous allons d'abord voir comment le rapport salarial fordiste et sa régulation se retrouvent au coeur de la crise actuelle. De fait, chacune de ses composantes, tant au niveau des normes de production que des normes de consommation est touchée par la crise. Cette reconsidération des compromis à la base du rapport salarial fordiste nous amènera ensuite à regarder où se situent les enjeux dans la recherche de nouveaux compromis sociaux. Ce qui nous permettra enfin de constater que ces enjeux ne se limitent pas au seul rapport salarial, mais aussi à la recomposition des rapports internationaux.

2.1 Épuisement du rapport salarial fordiste

La crise nous apparaît d'abord sous la forme d'une baisse du taux de productivité (LORENZI, PASTRE, TOLEDANO, 1980: 223-236) et d'une baisse de rentabilité du capital (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 168-169) avec ce qui s'ensuit comme chômage. Ces effets ou symptômes nous révèlent plus fondamentalement les limites du fordisme tant au niveau de la production que de la consommation (BOYER, 1986A: 214-217). Du côté de la production, tout se passe comme si on était arrivé à un plafonnement des méthodes tayloriennes et fordienne d'organisation du travail. Plafonnement technique certes, mais tout autant social (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 215; CORIAT, 1979: 218). Le même blocage social se fait aussi sentir du côté des normes de consommation si l'on tient compte des luttes dans les secteurs du logement, du transport, de la qualité des services, de l'environnement, ainsi que dans les services publics en vue d'une prise en charge par la population. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 173). De toute façon, une saturation a été atteinte dans la consommation des biens durables et semi-durables,

alors qu'on constate une augmentation dans celle des services dont le taux de productivité est plus faible que la moyenne. (LORENZI, PASTRE, TOLEDANO, 1980: 234-244) Aussi recherche-t-on de nouveaux débouchés au niveau international (LIPIETZ, 1985A: 48, 52-53), ce qui ne sera pas sans conséquence comme nous verrons plus loin.

(a) Les normes de production

C'est sans doute du côté de la production elle-même et de son organisation que la crise trouve sa source. Ce n'est pas tout de reconnaître que le développement des activités dans le secteur tertiaire peut avoir contribué à la baisse du taux de productivité tout comme à la hausse du coût global de production (LORENZI, PASTRE, TOLEDANO, 1980: 255-272), d'autant que les activités du tertiaire sont largement nécessaires à la réalisation de la production comme à la valorisation du capital. (LIPIETZ, 1983B) II faut aussi voir qu'au-delà de la question des débouchés, il existe des blocages dans la réorganisation permanente du procès de travail (BOYER, 1982B: 84).

Ainsi, le système de production fordien avec sa recherche des rendements d'échelle et ses machines spécialisés se retrouve dans l'incapacité de répondre adéquatement à la variabilité de la demande. (BOYER, 1986A: 210) Mais plus profondément encore, ce même système de production est confronté à une véritable crise du travail, à la désaffection pour le travail à mesure qu'il s'est parcellisé et que se sont développées, chez les jeunes surtout, de nouvelles aspirations. (LORENZI, PASTRE, TOLEDANO, 1980: 227-234) Aussi des luttes ouvrières d'un nouveau type ont-elles surgi dans les années 1968-1970, polarisant les revendications sur les conditions de travail et son organisation, remettant en cause le compromis de la convention collective. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 171-172) Ces nouvelles luttes ont pris la forme de l'absentéisme, du "turnover", du sabotage même, de la négligence au niveau de la qualité de la production... (PIGNON et QUERZOLA, 1973: 106-108; CORIAT, 1979: 192-198) II en est résulté une baisse du taux de

productivité et du taux de profit. (LIPIETZ, 1985A: 48) La baisse de productivité s'est accompagnée d'une hausse d'intensité capitaliste (CORIAT, 1979: 220-227) ou une hausse du capital par tête sans compensation par une augmentation du taux de productivité (LIPIETZ, 1985B: 41), ce qui entraîna un problème de financement (AGLIETTA, 1976: 187-230), en plus du problème de valorisation du capital engagé (CORIAT, 1979: 218).

La division du travail avait traditionnellement contribué à augmenter la productivité en réduisant à la fois le temps et le coût du travail. Ce fut le cas, par exemple, du découpage entre le travail industriel et le travail tertiaire. (LIPIETZ, 1983B) Mais la tertiariation comporte des limites et elle en arrive, en cours de développement, à faire reculer la moyenne du taux de productivité, comme nous l'avons déjà relevé. (LORENZI, PASTRE et TOLEDANO, 1980) Plus généralement, la division du travail finit par ne plus apporter les effets attendus en termes d'économie du temps et d'intensité du travail, surtout avec la résistance ouvrière à la parcellisation des tâches. (BOYER, 1982B: 84) et à la structure de rémunération rattachée aux classifications des qualifications (CORIAT, 1979: 298-202) D'autre part, il devenait difficile de jouer avec la rémunération, celle-ci étant fixée largement dans un cadre institutionnel et au niveau d'ensembles sociaux plus vastes que l'entreprise comme telle.

A cette rigidité des qualifications s'ajoutait celle de la mobilité du travail à cause de la quasi-garantie d'emploi qui devient particulièrement contraignante en période de ralentissement de croissance. (BOYER, 1982B: 85) Il s'ensuivit une remise en cause de la polarisation antérieure des qualifications, particulièrement à l'occasion d'innovations technologiques (BOYER, 1986A: 210), non seulement dans l'industrie mais aussi dans le tertiaire jusqu'alors peu touché par le taylorisme et le fordisme (BOYER, 1982B: 86). De plus, il s'est produit, à partir des années 1960, une délocalisation des tâches déqualifiées vers les pays de la périphérie. (LIPIETZ, 1985A: 49) On le

voit bien, les limites des normes fordistes de production repolarisent le capital et le travail autour de nouveaux enjeux. Avant de les examiner, regardons s'il en est de même au niveau de la consommation et de la régulation du rapport salarial.

(b) Les normes de consommation

Contrairement à la crise des années 1930, la crise actuelle n'a pas connu de chute de la consommation, mais plutôt une continuation de sa croissance en vertu d'une relative progression de l'emploi et du maintien du revenu des salariés pendant sa première phase (1974-1975) du moins. (BOYER et MISTRAL, 1978: 178-185; BOYER, 1982A: 22) De fait, au cours de cette période, la croissance des salaires a dépassé celle de la productivité. (BOYER, 1986A: 219) II s'était donc opéré un "déplacement du partage du revenu en faveur des salariés" (BOYER, 1982A: 25), ce qui contribuait, du même coup, à la baisse du taux de profit. (BOYER, 1982B: 85) II s'agit là d'un résultat des luttes ouvrières des années 1968 et suivantes que le patronat a cherché à compenser, à défaut de hausse de productivité, par la hausse des prix des produits, c'est-à-dire l'inflation. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 86-88, 170-171) Mais des pressions à la baisse se firent sentir plus directement sur le salaire par le recours à des emplois secondaires, désavantagés en termes de rémunération, tout en maintenant, quoiqu'avec un faible recul, le niveau salarial des emplois conventionnés. (CORIAT, 1979: 134-135) On cherchait à retourner vers des mécanismes plus concurrentiels, à se limiter à une indexation partielle au coût de la vie et même, selon certaines déclarations, à la stagnation du salaire en dépit d'une hausse de productivité. (BOYER, 1982B: 87) Un nouveau principe de formation des salaires serait en train de s'élaborer: au mieux, conservation du pouvoir d'achat, ce qui veut dire contestation du principe fordiste d'alignement sur les gains de productivité. (BOYER, 1986A: 210-211)

A écouter certaines déclarations encore une fois, on pourrait penser que le principe du salaire indirect est encore plus contesté à

cause de son poids sur la rentabilité de l'investissement. Si d'un côté, les activités de l'Etat se situent dans le tertiaire le plus improductif (LORENZI, PASTRE et TOLEDANO, 1980: 244-255), d'un autre côté, il a joué un rôle de stabilisation, contribuant ainsi à atténuer l'ampleur de la récession (BOYER et MISTRAL, 1978). Par contre, même si le maintien du salaire indirect a soutenu la consommation (BOYER, 1986A: 219-221), il reste que l'Etat s'est trouvé face à un déficit budgétaire croissant à cause des dépenses sociales et de la baisse des cotisations sociales ainsi que des recettes fiscales engendrée par la récession (BOYER, 1982B: 85). Là aussi, des pressions se sont levées pour ralentir les coûts du salaire indirect: suppression de certaines prestations, hausse du coût assumé par le bénéficiaire, centrage sur des populations cibles, particulièrement celles qui sont politiquement plus sensibles, privatisation et individualisation. (CORIAT, 1982: 136-137) II s'agirait d'un freinage des revendications, s'en tenant, au-delà des débats, à des régressions mineures (BOYER, 1982B: 88), à des amendements plutôt qu'à la remise en cause de la couverture sociale, à la rationalisation plutôt qu'à l'abolition de programmes (BOYER, 1986A: 211).

Ces remises en cause du poids du salaire indirect nous laissent clairement entrevoir d'importants débats autour du rôle de l'Etat dans la régulation du mode d'accumulation. Nous allons maintenant nous y arrêter en même temps que sur la convention collective prise à partie tant par les ouvriers que par les patrons.

(c) La régulation

Les luttes ouvrières de la fin des années 1960 et du début des années 1970 nous montrent bien comment la convention collective et le compromis social qui s'y trouve institutionnalisés sont remis en cause. (AGLIETTA, 1976: 171-172) Les ouvriers, particulièrement les ouvriers spécialisés des lignes de montage s'attaquent à l'organisation du travail tayloriste et fordiste ainsi qu'aux conditions pénibles de

travail qu'elle engendre. Ce faisant, ils détournent en quelque sorte la convention et désarticulent son mode de contrôle. Leurs luttes contestent tout autant, sinon plus, le type de rémunération qui sert à la reconstitution de leur force de travail: bas salaires, insécurité d'emploi, absence d'avancement, dépréciation de leur travail... (CORIAT, 1979: 201; BOYER et MISTRAL, 1978: 138)

Détournée jusqu'à un certain point par les ouvriers, la convention est dénoncée par les patrons pour sa rigidité sur le plan des salaires et de la sécurité d'emploi. Mais ces derniers ne remettent pas en cause le compromis fordiste de base qui leur assure l'exclusivisme sur l'organisation de la production, pas plus qu'ils ne sont prêts à mettre de côté la forme de ces ententes étalées sur quelques années, ce qui leur permet de retenir la masse salariale en deçà de la hausse réelle du coût de la vie avec l'accélération de l'inflation, profitant même de l'intervention de l'Etat comme relai dans les cas où les négociations n'y arrivaient pas (AGLIETTA, 1976: 171-172). Ainsi, le rôle régulateur de l'Etat ne ferait pas problème. Pourtant, on assiste à une remise en cause de l'Etat, comme providence surtout, depuis un certain nombre d'années. Voyons de plus près en quoi consiste cette remise en question.

L'Etat-providence est en effet remis en cause non pas pour des raisons de principe en réalité, mais fondamentalement pour des raisons économiques, à cause des problèmes de financement dus à la baisse des gains de productivité. (AGLIETTA, 1976: 206-210; LIPIETZ, 1983C: 69-72) Les capitalistes n'acceptent plus le contrecoup de l'augmentation du salaire indirect. En même temps, ils ne peuvent pas rejeter complètement l'Etat interventionniste puisqu'il leur avait assuré la constance de l'accumulation à partir de la Deuxième Guerre mondiale. Ils veulent introduire plus de souplesse dans la masse salariale et en faire porter le poids par la classe ouvrière qui, au total, a toujours assumé la grosse part des coûts de l'Etat-providence avec le type d'imposition existant, alors que les plus riches ont toujours mieux profité des services de l'Etat. (LIPIETZ, 1983C: 76-79)

Mais l'Etat est également contesté dans sa gestion centralisatrice par la population qui veut participer à l'orientation des services qu'elle utilise (BELANGER, 1985: 11-13; BELANGER et alii, 1986; BELANGER et LEVESQUE, 1988), tout comme par les employés de ces services (PIOTTE, 1975; LEVASSEUR, 1980: 308-309; 316-325). Cette contestation va de pair avec celle de la convention. La classe ouvrière entend participer à la gestion des services dont elle est écartée par la centralisation étatique/ tout comme elle veut participer à l'organisation du travail d'où l'excluent les négociations et la convention collective. Quant aux capitalistes, ils font pression pour que soit allégée la part qui leur revient du poids financier de l'Etat-providence en réclamant plus de rationalisation et de contrôle, autrement dit, un Etat disciplinaire (LEVASSEUR, 1980), tout comme ils recherchent la souplesse dans la convention collective au niveau des salaires et de la mobilité du travail (sécurité d'emploi, etc.) et tiennent à garder la main haute sur l'organisation du travail.

On voit encore une fois comment l'Etat est modelé par les luttes de classes et reproduit les rapports sociaux. Aussi les attaques conservatrices contre l'Etat-providence sont-elles plus une "réaction à la radicalisation et la volonté des forces ouvrières et populaires d'intervenir directement dans l'organisation de leur existence" (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 185) qu'un projet d'élimination des interventions étatiques qui, au-delà des discours, sont jugées nécessaires pour la réalisation d'ensemble de la valeur et pour l'accumulation en bout de ligne. Ainsi, on n'assiste pas à un désengagement de l'Etat, mais plutôt à un redéploiement de celui-ci, tant au niveau du salaire par la législation, les règlements et sa politique monétaire (CORIAT, 1979: 138) qu'au niveau même de l'ensemble du droit du travail et du droit social par la réorganisation du cadre législatif (BOYER, 1982B: 88-89). Non pas désengagement réel de l'Etat, mais redéfinition de ses interventions et recherche de nouvelles modalités (BOYER, 1986B: 231-235) de son rôle au niveau tant

du partage des responsabilités entre lui et le privé que de l'importance du salaire indirect en rapport avec l'extension de son rôle. Réorganisation de la couverture sociale plutôt que sa réduction et stabilisation du salaire direct dans le but de maintenir la norme de consommation. Pendant la phase de régulation fordiste ou monopoliste, l'Etat semblait agir surtout contre le capital privé, tandis qu'actuellement, il semble se redéployer contre le travail. (CORIAT, 1979: 139)

Comme nous pouvons le constater, l'Etat et le rapport salarial ne sont rejetés ni par le capital, ni par le travail. Ainsi, le mode du salariat n'est pas remis en cause par les salariés, du moins explicitement. Leurs luttes visent les conditions de travail, tant dans son organisation que dans sa rémunération, ainsi que les conditions de vie que cette dernière et les normes de consommation leur permettent. Quant au capital, il se plaint des rigidités tant au niveau de l'utilisation de la force de travail que des coûts de son usage qui lui font craindre pour la valorisation de ses investissements. Nous voilà donc déjà sur le terrain des enjeux où devraient se tisser de nouveaux compromis sociaux entre ces deux protagonistes, compromis susceptibles d'apporter au moins les ajustements nécessaires à un rétablissement de la productivité, de l'emploi, sans oublier le maintien de la consommation. Or ces enjeux se jouent sur le terrain même du rapport salarial et de sa régulation comme il importe maintenant d'exposer.

2.2 Vers un nouveau rapport salarial?

De fait, comme l'élaboration et l'évolution du rapport salarial nous ont permis de le voir, l'état de santé de l'accumulation du capital s'appuie sur l'articulation harmonieuse entre la valorisation des investissements engagés dans la production et la réalisation de cette production dans l'échange, c'est-à-dire dans la consommation qui, depuis les normes propres au fordisme, dépend largement de l'accès de l'ensemble du salariat aux marchandises pour sa reproduction. Ainsi, le

déblocage de la crise actuelle viendrait du redéploiement des normes de production et de la reprise du taux de productivité, mais sans remise en cause des normes de consommation.

"D'un point de vue général pour les économies capitalistes, le problème clé est celui de la restauration des conditions de valorisation, sans pour autant que soient sapées les bases de la réalisation. Dans la mesure où la reproduction de la force de travail est une partie intégrante et quantitativement importante du circuit du capital, le rapport salarial devrait tenter d'internaliser le caractère contradictoire de ces deux impératifs." (BOYER, 1982B: 92-93)

En effet, à tenter d'abaisser les coûts de production en pressant d'en haut tant le salaire direct que le salaire indirect, le capital risque de se retrouver face à un problème de mévente et de réalisation. Or les capitalistes semblent bien vouloir jouer sur ce terrain-là lorsqu'ils dénoncent les rigidités à la baisse des salaires et de la sécurité d'emploi. Ils réclament plus de souplesse, le mot clé étant devenu la flexibilité. (BOYER, 1986A: 235-264) Cette flexibilité qu'ils entendent appliquer touche non seulement la rémunération mais aussi les différents aspects de l'utilisation du travail: polyvalence de la main-d'oeuvre au niveau de l'organisation du travail, la variabilité des statuts et la maléabilité de la durée d'embauché. Nécessité aussi d'un appareil de production flexible pour répondre à la demande qui se diversifie et à laquelle les productions d'échelle de biens standardisés des usines fordienne ne répondent plus. (BOYER, 1986A: 210, 236; CORIAT, 1980; 1983: 74-84; DE GAUDEMAR, 1980) Flexibilité d'ensemble rendue nécessaire, selon l'argumentation patronale, en vertu de la pression internationale, afin de demeurer compétitif. (BOYER, 1986A: 222, 234) Mais cette raison ne tient plus à partir du moment où tous les pays industrialisés se mettent à appliquer ces politiques de flexibilité. Parallèlement, il existe un risque réel de faire peser sur le dos des salariés les coûts qui viennent de l'extérieur, comme le dérèglement du système international ou des politiques budgétaires... (BOYER, 1986A: 259-260)

Du côté de la classe ouvrière, exigences de souplesse aussi, tout particulièrement face aux rigidités que constituent la routine, la parcellisation et l'aliénation de l'organisation taylorienne et fordienne du travail et dont la négociation salariale ne réussit plus à compenser la pénibilité. Par ailleurs, les résistances ouvrières à la baisse de la rémunération, comme à la réduction des emplois et des horaires, ont contribué, du moins dans la première phase de la crise, à maintenir le niveau de consommation (BOYER et MISTRAL, 1978: 177-185). Par contre, des organisations syndicales ont accepté des compromis quant à la flexibilité des tâches ou la polyvalence en échange d'une certaine sécurité d'emploi et du maintien du salaire (BOYER, 1986A: 270), tant en RFA (BOYER, 1982B: 93-94), qu'en France dans les cimenteries (CORIAT, 1980: 59-60), aux Etats Unis (MESSINE, 1987: 102-120) et même au Québec (Boisbriand) avec General Motors. Mais on peut se demander si nous ne sommes pas en train d'assister à une détérioration du pouvoir de négociation des salariés avec l'affaiblissement des organisations syndicales provoqué par le recul de la grande entreprise où le syndicalisme s'était ajusté au fordisme, la multiplication des emplois tertiaires difficiles à organiser syndicalement en dehors des services étatiques, l'impact négatif du chômage sur le comportement revendicatif des travailleurs et conséquemment, la réduction des conflits de travail dans la phase de crise des années 1980 après une effervescence syndicale dans la première phase. (BOYER, 1986A: 217-219)

Nous voilà donc au coeur des enjeux et des rapports où sont en voie de s'établir de nouveaux compromis. Pour mieux en saisir les facettes les plus importantes, examinons-les en lien, encore une fois, avec chacune des composantes du rapport salarial.

(a) Normes de production

II est devenu évident que les essais de réintéressement au travail et de sa réorganisation technique se sont multipliés. D'ailleurs, les

efforts de recomposition ou d'enrichissement des tâches par le biais des équipes semi-autonomes (AGLIETTA, 1976: 107, 108, 144; CORIAT, 1979: 245) commencent déjà à dater alors qu'on parle plutôt de cercles de qualité ou de qualité de vie au travail. Mais il s'agit en réalité d'une autonomie contrôlée (CORIAT, 1979: 245; PIGNON et QUERZOLA, 1973): la direction continue de fixer les objectifs d'une part et les ouvriers s'autocontrôlent ou s'autodisciplinent en groupe d'autre part (CORIAT, 1979: 258).

Les modifications ne touchent pas les tâches seulement, mais aussi la conception d'ensemble du complexe manufacturier. Curieusement, dans une période de concentration accrue du capital, on assiste à l'émergence d'une multitude de PME innovatrices et efficaces en termes d'intensité et de productivité du travail. (BOYER, 1986B: 229 et 234) Mais cette contradiction n'est qu'apparente, puisque la remise en cause de la grande entreprise est en réalité motivée par ses coûts élevés de contrôle et de coordination élevés. A côté de petites unités de production, on organise également de grands sites de production, surtout dans les industries de process (procès continu) comme la pétrochimie ou la cimenterie (CORIAT, 1980), mais aussi dans d'immenses complexes où différentes industries sont interreliées en une véritable usine mobile (DE GAUDEMAR, 1980). Ces grands ensembles sont caractérisés par leur flexibilité et ils utilisent une automatisation poussée comme ces nouvelles PME innovatrices.

Les technologies de pointe peuvent ouvrir de nouvelles possibilités dans l'organisation du travail, mais elles peuvent aussi prolonger certaines tendances antérieures de l'Organisation scientifique du travail (BOYER, 1986A: 273): rationalisation dans le tertiaire, exportation des méthodes tayloriennes et fordienues dans les NPI, parfois avec une approche dure, qualifiée de "taylorisation sanguinaire" par Alain LIPIETZ (1985A: 48-51), redéploiement d'anciennes formes d'organisation du travail comme dans le tertiaire, le travail à domicile à l'aide de terminaux informatiques...

L'automatisation permet donc la flexibilité, mais aussi un contrôle direct, "plus abstrait et plus rigoureux" avec l'incorporation de l'information dans la machine même à l'aide de micro-processeurs. (AGLIETTA, 1976: 102-108) Aussi remarque-t-on que les nouvelles technologies s'implantent plus vite là où la main-d'oeuvre est moins docile et plus difficile à contrôler. (ROSIER et DOCKES, 1983: 268-272)

Cette recherche de contrôle de la production et de diminution de son coût par l'implantation de l'automatisation ne doit pas être comprise comme déterminante partout. Ainsi, aux Etats-Unis, à côté du néo-taylorisme de nombreuses grandes entreprises et du contrôle individuel et idéologique à la californienne (Hewlett-Packard), naissent des projets où l'on tient compte du collectif ouvrier et de son organisation syndicale pour impliquer sa participation ou obtenir sa coopération, comme dans le projet Saturn de General Motors. (MESSINE, 1987: 63-120) Dans la perspective de relancer la productivité et les gains de production, de possibles alternatives impliqueraient la participation des salariés.

"L'intelligence des producteurs serait mobilisée dans la bataille pour la productivité et la qualité, en échange d'un contrôle collectif sur l'usage social de ces gains." (LIPIETZ, 1986: 85) Il s'agit là d'un enjeu important pour les salariés, car s'opposer radicalement à ces changements risquerait de porter atteinte à l'emploi, tant au niveau quantitatif que qualitatif et d'en rester aux conditions tayloriennes du travail. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 241)

Mais cet enjeu n'est pas le seul dans les transformations actuelles. On assiste à des bouleversements des classifications et des qualifications requises. La façon d'attribuer le travail aussi est modifiée, de sorte que si les uns sont consolidés dans des positions plus intéressantes, d'autres se font reculer, sinon rejeter des circuits de compétence reconnue. Ceci est particulièrement clair là où l'automatisation et la robotique sont implantées. (CORIAT, 1983: 83-116) De nouvelles qualifications y sont confortées dans les champs de

l'électricité, de l'électronique et de la régulation des flux ou des enchaînements, tandis que se font marginaliser les compétences en mécanique et surtout certaines catégories d'ouvriers spécialisés, des émigrés en majorité, des ouvriers plus âgés qui perdent leur emploi ou qu'on n'insère pas dans les nouvelles filières de formation et de promotion au profit des jeunes nationaux plus aptes à s'adapter à ces nouvelles exigences de formation.

Il ne faut pas penser cependant que les nouvelles technologies entraînent de soi ces modifications. (CORIAT, 1983: 100, 103 et 115) Au contraire, l'automatisation et les technologies ne font que rendre possibles ces changements qui, eux, se trouvent au coeur des rapports sociaux et plus spécifiquement du rapport salarial.

"Bref, les transformations en cours paraissent relativement ouvertes: elles sont tellement contradictoires et multifformes qu'elles ne sauraient être déterminées mécaniquement par les seules possibilités technologiques." (BOYER, 1986A: 274)

D'un côté, on note une ouverture à moins de contrôle autoritaire par voie hiérarchique, des possibilités de soulagement de travaux pénibles, dangereux et répétitifs, des opportunités de monter dans la hiérarchie des qualifications grâce à la formation et de progresser dans l'échelle salariale, perspectives envisageables avec les groupes semi-autonomes et les cercles de qualité. (BOYER, 1986A: 273) Mais d'un autre côté, on constate le recours à de la main-d'oeuvre bon marché, peu qualifiée, la volonté de faire baisser et d'éliminer même les seuils minimaux de salaire, le maintien de la séparation entre les aspects conception et exécution du travail et même une poussée de rationalisation et de taylorisation du travail, intellectuel cette fois-ci. (BOYER, 1986A: 274)

Ainsi, avec l'automatisation et l'utilisation du robot, on est en train d'assister à la fin du métier. (ROSIER et DOCKES, 1983: 269) Plus, ces changements dans l'organisation du travail tendent à diviser la cohésion de l'ouvrier-masse engendré par le fordisme et qui

constituait le centre de la résistance de la classe ouvrière et de ses luttes. (CORIAT, 1979: 162-172) Division donc et atomisation du personnel, bref, désocialisation du travail, surtout avec le développement du travail à domicile. (ROSIER et DOCKES, 1983: 269) Plus généralement, l'automatisation permet la souplesse de la production et son organisation en petites et moyennes unités en même temps que la centralisation du contrôle par l'information, ce qui peut contribuer à désarmer les conflits de travail et à faire éclater les unités syndicales. (AGLIETTA, 1976: 102-108) Avec d'autres stratégies anti-syndicales des patrons et de l'Etat, cette nouvelle organisation du travail ébranle donc le mouvement ouvrier et ses syndicats qui, après la Deuxième guerre mondiale, trouvaient leur force dans les grandes entreprises. (PIORE, 1982: 118-123)

Même s'il n'a pas toujours été possible de discerner l'orientation de la réaffectation du travail dans ce processus de réorganisation (AGLIETTA, 1976: 106) et même si une direction générale n'est pas encore clairement établie comme nous l'avons vu plus haut, nous pouvons cependant conclure au développement de la segmentation du travail (CORIAT, 1980; DE GAUDEMAR, 1980; BOYER, 1982B: 93). Une nouvelle division s'installe entre travail à l'interne et travail à l'externe, ce qui correspond habituellement à un marché de travail primaire, mieux protégé et plus reconnu dans le premier cas, et à un marché secondaire, souvent précaire et déprécié dans la deuxième situation. Cette tendance ne peut pas être qualifiée d'unilatérale certes, mais elle fait déjà lourdement sentir son impact sur les formes de mobilisation du travail, sa contractualisation et son statut.

Force est d'admettre que nous nous retrouvons devant un double marché de l'emploi qui est souvent qualifié de dualisme du travail. (GORZ, 1980: 218 et 220; CORIAT, 1979: 289-294; 1982: 133-136; CLERC, LIPIETZ, SATRE-BUISSON, 1983: 117-122) D'une part, est maintenu, quoiqu'à la baisse proportionnellement, un secteur d'emplois protégés, avantagés en termes de salaires, de perspectives d'avancement et de

contenu de travail, et sur lesquels enfin le mécanisme de la convention collective continue de jouer. D'autre part, se développe un secteur d'emplois à rabais, travail précaire ou au noir même, intérimaire ou à temps déterminé, sous-traitance, bref, travail non protégé, qui touche non seulement des travailleurs non qualifiés, mais aussi des ouvriers de métier, des employés de services et des travailleurs intellectuels.

Mais à côté de l'extension de l'utilisation de ce travail déprécié, avec la relativisation ou même le contournement des garanties juridiques habituelles, certaines innovations dans la mobilisation du travail sont à souligner (BOYER, 1986A: 274). Ainsi, une certaine garantie d'emploi est échangée en faveur de l'adaptabilité au travail et d'une hausse de productivité. De plus, des transferts de main-d'oeuvre entre industries permettent plus de socialisation dans l'usage du travail, tandis que certaines politiques étatiques rendent possible le passage de salariés de secteurs en régression à d'autres secteurs plus en demande. On pourrait même en arriver à deux formes de contrats de travail: dans l'une, la garantie d'emploi accompagnerait les concessions salariales, tandis que dans l'autre, des salaires plus élevés compenseraient la durée déterminée de l'emploi. Il existe d'ailleurs des tentatives pour donner un statut juridique à la mobilité du travail, en France par exemple. (BOYER, 1982B: 94-95)

Car c'est bien la mobilité la plus souple possible que vise la nouvelle entreprise: polyvalence non seulement des individus, mais même des équipes, du secteur de l'entretien à celui de la fabrication par exemple et inversement (CORIAT, 1980: 55-62). D'ailleurs, comment pourrait-on en arriver à des entreprises et à une organisation de la production flexibles sans une nouvelle coopération et un minimum de mobilité des salariés, quelle que fût la sophistication des nouvelles technologies utilisées? Ainsi, la précarisation du travail trouve l'espace nécessaire à son extension en bonne partie parce que les travailleurs eux-mêmes y opposent peu de résistance, ce qui laisse entendre qu'une nouvelle attitude vis-à-vis du travail se développe chez ces derniers. (LEVESQUE, 1987: 147-148) A n'en pas douter, toute

relance de la productivité ne peut contourner la recherche d'ajustements ou de nouveaux compromis dans les rapports sociaux et plus particulièrement dans le rapport salarial.

Si d'un côté, la flexibilité ou la mobilité de la force de travail constitue un enjeu actuel important pour les capitalistes, d'un autre côté, l'emploi en devient un de tout premier plan pour les salariés, employés comme ouvriers. Tant l'aspect quantitatif de l'emploi dont le solde reste négatif dans ce processus de réorganisation (CORIAT, 1983: 92-93 et 110) que son aspect qualitatif bouleversé par la segmentation du travail et le développement de sa précarisation. Ce double enjeu inhérent à l'emploi se mute en un véritable défi à la cohésion interne de la classe ouvrière à cause de la segmentation du travail et de l'exclusion de portions importantes de sa composition. L'issue semble bien résider du côté du partage du travail et de la réduction de sa durée. (AGLIETTA, 1976: 149; LIPIETZ, 1984: 42; 1986: 86; TAHAR, 1985: 105-106) Mais supposons assumés de nouveaux compromis au niveau des normes de production, ce qui permettrait la valorisation du capital, la réalisation des produits et des services risque d'être compromise si le niveau d'emploi reste problématique et surtout si en même temps, l'ensemble des revenus tend à baisser. Or cette dernière hypothèse ne semble pas exclue et elle peut se réaliser par différents biais: déqualification du travail, rapetissement du salaire indirect, réduction de salaire direct concomitante à une réduction de la durée du travail ou encore différentes combinaisons de ces facteurs... On ne peut donc pas penser à des compromis sociaux au niveau d'une réorganisation de la production en les détachant du mode de vie et des capacités de consommation de l'ensemble des salariés.

(b) Normes de consommation

On se doute bien que l'actuelle réorganisation de la production déborde sur la configuration de nos sociétés et leur mode de vie tout comme l'usine taylorienne et la grande entreprise avaient entraîné

la concentration urbaine et la destruction des modes de vie antérieurs. Ceci devient évident dans les cas de réinvention des complexes productifs sous forme de sites. Jean-Paul DE GAUDEMAR (1980: 20) parle même d¹"usinification sociale" tellement cette forme modélise aussi bien les commerces locaux, que l'habitation, l'école, les loisirs... Ils s'agit d'un éparpillement des travailleurs dans l'espace voulu par l'entreprise.

"Sans doute parce que sa stratégie d'investissement productif et extensif de l'espace est aussi stratégie d'investissement de l'espace social." (DE GAUDEMAR, 1980: 40)

Ailleurs (ROSIER et DOCKES, 1983: 272-277), on relève à quel point les nouvelles technologies peuvent constituer des enjeux sociaux critiques, surtout en ce qui concerne leur utilisation militaire ou encore le choix du nucléaire comme source d'énergie civile dans le but de rentabiliser le budget militaire. Par contre, à côté de cette militarisation, le mouvement anti-nucléaire fait pression en faveur d'alternatives. Un autre risque de domination existe également dans le champ des communications et de la culture de plus en plus marchandisée: menace d'appauvrissement et même d'écrasement culturel surtout avec des technologies aussi puissantes que la micro-informatique et la télématique. Réel aussi le risque de manipulations de toutes sortes avec l'appropriation privée de la bio-technologie.

Devant des perspectives aussi peu réjouissantes, on peut quand même se demander si, inversement, un nouveau rapport à la consommation ne serait pas en train d'influer sur l'orientation de la production. N'avons-nous pas vu que la flexibilité des entreprises était rendue nécessaire pour répondre à une demande de biens et services qui tendait de plus en plus à la diversité? Ainsi, nous tendrions vers ce que Michel AGLIETTA et Anton BRENDER (1984: 161) appelle une "civilisation industrielle" où la dépendance de la consommation de masse spécialisée, c'est-à-dire uniforme, pourrait faire place à l'autonomie à travers la polyvalence des objets produits.

De la sorte, de nouveaux comportements vis-à-vis de la consommation pourraient, jusqu'à un certain point, jouer sur le choix des objets et des services produits, et même sur la façon de les produire. On pense alors aux différents mouvements écologiques et autres mouvements critiques par rapport à la consommation... Alors que dans le contexte du rapport salarial fordiste, la production de masse commandait une consommation de masse, il est théoriquement pensable que dans une recomposition du rapport salarial suite à sa crise sous sa forme monopoliste, de nouveaux impératifs et de nouvelles attitudes au niveau de la consommation en viennent au moins à induire des orientations à la production et à son organisation. Ainsi, on pourrait assister, au coeur des rapports et des mouvements sociaux, à la conjonction entre le mouvement ouvrier et de nouvelles attitudes au travail d'une part, et de nouveaux mouvements sociaux et de nouvelles attitudes à la consommation d'autre part. Ceci, non pas pour proclamer la fin de la société industrielle et l'établissement de la société post-industrielle, mais pour explorer des avenues possibles d'un nouveau rapport salarial.

Une telle hypothèse apparaîtrait farfelue sans la prise en compte des débats actuels sur la réduction du temps de travail et sur la démocratisation par la participation. En effet, le temps libéré du travail contribuerait à renouveler le mode de vie. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 243-244)

"La réduction du temps de travail professionnel deviendrait le moteur d'un développement de la production pour soi, production domestique et culturelle, individuelle ou collective, et d'une transformation économique de la nature de la demande." (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 243)

Ainsi, une prise en charge plus directe des besoins et des attentes par les personnes concernées et les milieux plus immédiats se substituerait aux revendications d'un accès à plus de services adressées aux entreprises ou à l'Etat.

D'ailleurs, une demande sociale en vue d'une plus grande participation des citoyens à l'orientation et à la prestation de services en conformité avec leurs attentes se manifeste déjà dans les organisations qu'ils se donnent tout comme dans leurs revendications. (BELANGER, 1985: 13; LEVESQUE, 1985: 52-53; BELANGER et LEVESQUE, 1987: 260-262; 1988) A une ouverture sur la participation des travailleurs à l'organisation de la production, correspondrait une possibilité de participation à l'orientation de la consommation des biens et services; parallèlement et conjointement à l'enjeu de la démocratisation industrielle, s'articulerait celui de la démocratisation sociale. Mais il ne s'agit pas d'un enjeu social et démocratique seulement; il est également économique, puisque les luttes sociales actuelles concernent au plus haut point les salaires, tant directs qu'indirects.

En effet, comme le souligne Robert BOYER (1986A: 275), "le salaire, composante à la fois de la demande et des coûts de production, est au coeur des processus de sortie de crise". D'un côté, on constate, dans cet enjeu central, la mise sur pied de fonds salariaux, sorte de garantie pour les salariés en contre-partie de la modération de leur rémunération, pour servir au lancement de nouveaux projets d'investissements(BOYER, 1986A: 275). Même généralisée, cette façon de faire ne devrait avoir qu'un effet transitoire de baisse de la consommation. D'un autre côté, on continue de maintenir certaines garanties fordiennes pour une partie du salaire en la laissant progresser avec le coût de la vie, tandis qu'on soumet l'autre partie à des formes de rémunération au rendement effectif selon la façon taylorienne. Plus généralement, on voit s'implanter des formes variées de type concurrentiel pour la fixation du salaire: projets de salaire minimum pour les jeunes, poursuites de concessions salariales même en contexte de reprise comme aux Etats-Unis en 1984-1985, pressions par le biais du travail au noir, délocalisation de portions importantes de certaines productions vers des régions de bas salaires, exclusion de toute clause générale d'indexation...

Ce retour à des stratégies concurrentielles dans la rémunération ne nous surprend guère, puisque, comme indiqué plus haut, cette tendance avait émergé dès le début de la crise alors que la résistance ouvrière l'avait en partie contrecarrée. A cette étape-ci, nous aurons compris que cette flexibilité salariale va de pair avec la flexibilité dans l'utilisation du travail, sa mobilité, sa polyvalence. Cette flexibilité tous azimuts, qui comporte des effets plus qu'incertains (BOYER, 1986A: 242-264), vise la réduction des coûts de production. Le discours néo-libéral la justifie comme voie nécessaire au réinvestissement et à la relance des emplois. Mais, faut-il le préciser encore une fois, cette stratégie ne peut pas être poussée trop loin avant de provoquer un problème de réalisation de la production. Prise du côté des travailleurs, la question se pose autrement, puisque le réinvestissement se trouve en bonne partie financé par l'épargne des salariés. (AGLIETTA et BRENDER, 1984: 147-148) Aussi devrait-on aller vers une plus grande socialisation des revenus, entre autres, par "une baisse, à rémunération inchangée, de la durée du travail", ce qui constituerait une rémunération ex-post de la contribution au réinvestissement apportée par l'épargne des salariés. Une autre mesure de socialisation avancée par Michel AGLIETTA et Anton BRENDER (1984: 147) propose "une hausse de la part du salaire indirect - des transferts sociaux - par rapport au salaire direct". Cependant, la tendance forte ne semble pas s'orienter vers autant d'égalité comme nous allons maintenant voir.

Il a déjà été mentionné auparavant que la remise en cause de l'intervention étatique ne visait pas sa disparition, mais plutôt son aménagement. Ainsi,

"... la sortie de la crise conduira sans doute à une nouvelle codification du partage entre coût 'privé' et coût social et non à la remise en cause de l'existence même des aspects collectifs de la reproduction de la force de travail". (BOYER, 1982B: 96) Mais quelle direction prendra ce nouveau partage?

Car sur ce terrain-là aussi, les ambiguïtés et les contradictions ne manquent pas. Une première phase de rationalisation et de hausse des prélèvements obligatoires pour réduire la charge financière de l'Etat s'est butée à la réduction de la consommation pour les salariés et à la désincitation à l'investissement pour les entreprises, ce qui rebondit négativement sur l'emploi pour les salariés. (BOYER, 1986A: 276) On se questionne aujourd'hui "sur l'intérêt respectif des formes étatiques, privées ou collectives et contractuelles d'assurance sociale". D'une part, on recherche des alternatives qui s'appuient sur des réseaux locaux de solidarité. D'autre part, on cherche à privatiser une partie des risques pour en arriver à un partage entre les fonds publics et des assurances privées. Cette politique conduirait à une "couverture sociale à plusieurs vitesses, susceptible d'approfondir les inégalités liées au revenu direct" (BOYER, 1986A: 276), inégalités qui tendent à s'accroître avec le retour aux mesures concurrentielles de la rémunération et le développement du marché secondaire de l'emploi.

Les alternatives elles-mêmes entrent dans cette contradiction en créant un marché concurrentiel de services, surtout si elles acceptent sans discrimination de s'impliquer dans des formes de sous-traitance de production de services à bas prix par le biais des subventions. (BELANGER et LEVESQUE, 1985: 122-123) Souvent identifiées comme privées par opposition à étatique, elles pourraient même constituer une étape vers la marchandisation d'une bonne partie de ces services et contribuer à leur pleine privatisation. (BELANGER et LEVESQUE, 1986: 24-25) Par contre le financement par l'Etat-providence de ces nouvelles formes alternatives, par exemple des coopératives de "production de services d'utilité sociale" peut constituer un réel compromis à la condition qu'elles puissent devenir une véritable base de démocratie participative, sous forme d'autogestion (LIPIETZ, 1986: 86) en dépit du "caractère partiel" de cette alternative (LIPIETZ, 1979: 370-371).

(c) La régulation

Dénoncée par les capitalistes pour sa rigidité et contournée par les ouvriers dans son rôle de régulation, la convention collective redevient un lieu de nouveaux compromis négociés dans certains cas, comme nous l'avons vu pour General Motors aux Etats-Unis et au Québec, les cimenteries en France et pour l'ensemble des conventions dans les grandes industries en RFA. Dans ce dernier cas, on a également discuté d'une possible réduction de la durée du travail contre une hausse des gains de productivité (BOYER, 1982B: 94) Ainsi, des changements importants sont introduits dans le champ des négociations et des conventions collectives sans qu'ils soient toujours perceptibles parce que "souvent multiformes, hétérogènes, marqués d'aller-retour et donc particulièrement difficiles à interpréter par les contemporains" (BOYER, 1986C: 229). Une flexibilité négociée, consciente et acceptée, accompagnée d'objectifs de formation et de qualification de la main-d'oeuvre, appuyée par des interventions publiques et législatives adéquates, comporte de meilleures chances d'efficacité qu'une flexibilité subie. (BOYER, 1986: 280, 270-271) Or ces préoccupations entrent de plus en plus dans les conventions collectives à côté des questions de salaires, des qualifications et des droits syndicaux.

Cette nécessité de nouveaux compromis représente un défi de taille pour les organisations syndicales dont les structures et les stratégies sont taillées à l'aune du rapport salarial fordiste. Si la stratégie syndicale de défense des acquis gagnés dans le cadre de ce rapport salarial, surtout quant à la rémunération, s'est avérée juste et nécessaire face aux réactions patronales de recours à la hausse des prix, elle ne pouvait pas être maintenue très longtemps face à l'effritement de l'emploi. (BOYER, 1986A: 266-269) Le repli corporatiste et la fuite devant les problèmes et les défis suscités par la crise ne représentent rien de bon pour les organisations syndicales. (DAGENAIS, 1982) En plus de la lutte nécessaire à la conservation des acquis et à l'amélioration des conditions de travail, ces dernières

doivent renouveler leurs solidarités et ouvrir leurs interventions à l'acquisition d'une maîtrise à la fois sur l'organisation de leur travail et sur ce qui détermine leur vie en dehors du travail.

Ce renouvellement des stratégies et cette recherche de nouveaux compromis négociés constituent un enjeu vital, existentiel même, pour les syndicats qui ont subi, un peu partout dans le monde occidental, un important recul en termes d'effectifs et de représentativité depuis le début de la crise. En effet, il s'avère qu'avec une réorganisation du travail qui fractionne les collectifs de travailleurs et surtout avec des projets de mobilisation extrêmement individualiste du travail selon le modèle californien analysé par Philippe MESSINE (1987: 79-98, 152-155), si le patronat réussit à contourner les conventions collectives par des négociations individuelles, "le syndicalisme est perdu", comme le souligne Alain LIPIETZ (1986:85). Des indices nous permettent toutefois de penser que les syndicats commencent à explorer de nouvelles avenues de négociations, prenant mieux en compte la précarisation du travail et tentant de se tailler une place dans la participation à la gestion (BELANGER, 1987; BOUCHER, 1987: 142-148).

Il a déjà été exposé plus haut que la critique de l'interventionnisme de l'Etat ne visait pas en réalité sa remise en cause mais plutôt son aménagement. Ainsi, l'enjeu actuel par rapport à l'Etat concernerait "le passage d'une forme de concurrence oligopolistique et de sa réglementation par l'Etat à un autre", "le passage d'un type d'économie mixte à un autre" (BOYER, 1986A: 235 et 236). Nous ne nous acheminons donc pas vers une situation où fleuriraient la régulation par le marché et la concurrence pure et parfaite dans un Etat libéral aux interventions minimales. Au contraire, l'Etat est appelé à jouer un rôle important dans la recherche et l'application de nouveaux compromis institutionnalisés. (BOYER, 1986B: 231)

En effet, la généralisation de la flexibilité suppose d'importantes

interventions publiques et des modifications à la législation du travail. (BOYER, 1986A: 280) A preuve, la multiplication des programmes gouvernementaux de support au changement industriel, que ce soit au niveau de la formation comme de l'insertion des jeunes au marché du travail ou de la préretraite... Mais a côté de ces formes collectives et étatiques de gestion de la transformation, on peut percevoir la montée d'une certaine "marchandisation" des services collectifs et "leur soumission à la logique d'une production directement capitaliste" (BOYER, 1986A: 95; AGLIETTA, 1976; 327-328; BELANGER et LEVESQUE, 1986: 24-25).

Par contre, un passage global à la privatisation de ces services reste difficilement envisageable et il faut plutôt penser qu'on s'oriente vers un système mixte comme il est ressorti de notre examen de l'évolution perceptible du salaire indirect. Enfin, une alternative ne serait-elle pas pensable? (LIPIETZ, 1986: 86) Une alternative en faveur de la solidarité collective visée par l'Etat-providence, mais en opposition à sa forme administrative. Plus concrètement, émergence de "nouvelles formes coopératives, autogérées, de production de services d'utilité sociale", au financement centralisé sous l'Etat-providence, mais à la pratique sociale décentralisée sous des "formes de démocratie participative".

Si nous faisons le tour des principaux enjeux autour desquels s'articuleraient de nouveaux compromis sociaux, nous constatons, en bref, qu'ils tournent autour de la flexibilité de l'organisation de la production, de la mobilité et de la polyvalence du travail moyennant le maintien de l'emploi, du revenu et une certaine ouverture à la participation tant au niveau de la production des biens et services que de leur consommation. Les gains de productivité semblent ne devoir reprendre qu'à ce prix. Mais comment équilibrer la hausse de productivité et le maintien de l'emploi? La clef serait à chercher du côté de la réduction de la durée du travail ou autrement dit, du partage du travail. Sans réduction de salaire évidemment pour ne pas

remettre en cause le niveau de consommation qui assure la réalisation de la production. Alors, comment en arriver à la reprise des gains de productivité et de l'accumulation du capital sans baisse des coûts de production et conséquemment sans recul de la rémunération? De ce côté-là, un enjeu important se tresse autour de la remobilisation ou du réintéressement au travail. Mais la mobilisation du travail semble devoir emprunter différentes voies que nous pourrions résumer à deux: l'une, imposée par le capital et subie par les salariés, s'essaie sur des stratégies telles que le dualisme et la segmentation du travail, le néo-taylorisme, l'implantation d'une nouvelle culture fortement individualiste de l'entreprise; l'autre, ouverte au compromis de part et d'autre et même à la négociation collective, se tourne du côté de la participation des salariés aux bénéfices et au management, de l'implication d'équipes semi-autonomes de travail, de la qualité de vie au travail...

L'enjeu de la durée du travail et de la participation intervient également sur le terrain du mode de vie et de la consommation. Le temps libéré rendrait possibles une prise en charge plus personnelle des besoins de la reproduction et la participation aux activités collectives. Ceci ne rendrait pas caduque cependant l'intervention de l'Etat-providence, mais lui imposerait des réaménagements tout comme à la convention collective. Ainsi, des modifications sont en train de se produire aussi bien au niveau du mode de vie que du mode de production et des institutions qui les régulent ou assurent leur reproduction. Mais s'agit-il d'un changement de forme de rapport salarial et de sa régulation ou tout simplement d'ajustements du rapport salarial fordiste et de sa régulation monopoliste? Peut-on aller jusqu'à envisager un éclatement du rapport salarial et l'émergence d'un autre rapport social pour régir la production et la consommation des biens et services? Plus immédiatement, le rapport salarial est-il exclusif dans l'élaboration des nouveaux compromis sociaux?

2.3 Vers une régulation internationale?

La mise à jour des enjeux de la crise actuelle et des voies vers de nouveaux compromis sociaux nous ont clairement montré que ceux-ci se retrouvaient au coeur de chacune des composantes du rapport salarial. Il est donc juste de conclure à la centralité du rapport salarial dans l'élaboration de ces compromis. Cependant, on a noté, en cours de route, l'existence d'interférences à portée internationale qui indiquent qu'il n'est pas possible d'en arriver à des compromis sociaux satisfaisants sans prise en compte d'enjeux internationaux. Certaines productions sont déplacées vers des régions de bas salaires et des tâches déqualifiées le sont vers des pays de la périphérie en même temps que les méthodes tayloriennes et fordienne. Cette tendance ne peut qu'interférer dans la recherche de nouvelles normes de production dans les pays industrialisés de longue date. De plus, la recherche de nouveaux débouchés sur le terrain international ne peut qu'affecter à la fois les normes de production et de consommation. Voyons de plus près comment se présente le problème et s'il existe des avenues d'ajustements.

Tout d'abord, il faut reconnaître l'actuel mouvement d'internationalisation du commerce et des investissements. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 174-180) A preuve, les préoccupations constantes concernant le déficit des balances commerciales.

"Mais déficit ou excédent commercial, les causes et les conséquences sont les mêmes: une internationalisation et une dépendance accrue des économies nationales." (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 179)

II s'ensuit que les industries deviennent de plus en plus soumises à la concurrence internationale. (BOYER, 1986A: 222, 234) Comme autre conséquence directe, il faut souligner l'impact sur l'organisation de la production (ROSIER et DOCKES, 1983: 268) mais aussi sur la consommation.

"D'un côté, cette délocalisation permet d'exercer de multiples pressions sur le procès de travail, la mobilité et la

rémunération des travailleurs d'un certain nombre de branches. D'un autre côté, la réimportation de la production ainsi délocalisée peut contribuer à la restauration des profits, mais aussi faciliter le maintien de la norme de consommation antérieure, voire son extension, atténuant ainsi la remise en cause du rapport salarial monopoliste." (BOYER, 1982B: 97)

En même temps, cette ouverture internationale vient fondamentalement déstabiliser "la régulation monopoliste du fordisme". (LIPIETZ, 1985A: 53-54) Tels sont les effets de la compétitivité de la production nationale en rapport avec les salaires, les effets sur les débouchés à l'intérieur, ce qui ouvre sur la stagnation.

Il ne faut pas oublier non plus tout le problème de l'instabilité de la monnaie avec la fluctuation du dollar à partir de 1973. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 180) L'insécurité monétaire s'ajoute à différentes autres indéterminations au niveau international telles que la remise en cause de l'hégémonie américaine, le protectionnisme dans les échanges commerciaux, le vacillement entre la coopération et la concurrence entre les trois grands pôles que constituent le Japon, les Etats-Unis et l'Europe et enfin la dette internationale. (BOYER, 1986B: 238-240)

II ressort de toutes ces pressions et incertitudes que l'économie internationalisée rend caduque le mode de régulation sur la base des Etats-nations. (ROSIER et DOCKES, 1983: 278-280) La concertation entre les pays est donc rendue nécessaire. Mais est-elle possible et s'en irait-on vers une régulation internationale d'un rapport salarial qui s'apparenterait au fordisme?

Robert BOYER (1986B: 232 et 240) note divers scénarios chez différents analystes tout dépendant de leur point de départ. Les uns ne voient comme solution que les conflits armés et peut-être même une troisième guerre mondiale. D'autres croient à l'avènement de négociations multilatérales et à l'aboutissement d'un régime international sans domination hégémonique d'un seul pays. D'autres

enfin prédisent comme étape intermédiaire à un nouvel ordre international, un redécoupage entre grandes zones régionales. Par contre, sur le terrain monétaire,

"l'enjeu serait donc de trouver de nouveaux principes permettant de concilier une relative autonomie nationale et la permanence d'un étalon monétaire à peu près stable". (BOYER, 1986B: 238)

A travers toutes ces incertitudes, on peut identifier un triple compromis à élaborer dans les rapports internationaux (ROSIER et DOCKES, 1983: 279-280):

(a) les grands états industrialisés devraient s'entendre sur une base commune du rapport salarial qui tiendrait compte de la durée du travail, des conditions de travail, du niveau de protection sociale et du taux de salaire tout en prévoyant une certaine forme d'encadrement de concurrence au niveau du capital;

(b) en ce qui concerne les relations entre le Nord et le Sud, il devrait s'établir un moratoire sur les dettes, de nouvelles formes d'accès au financement et une stabilisation des cours des matières premières;

(c) enfin, il faudrait en arriver, entre l'Ouest et l'Est, à une forme de coopération économique et technologique assortie de mesures de réduction des armements et de défense des droits humains.

La réalisation de tels compromis est-elle possible dans l'état actuel des rapports internationaux? Nul doute que nous verrons les déséquilibres actuels se prolonger pendant une ou même plusieurs décennies. (BOYER, 1986B: 232) Par contre, les Etats et le capital de plus en plus international ont-ils le choix? La aussi, les nouveaux compromis émergeront sans doute à travers les tâtonnements, les essais et les erreurs tout comme les compromis qui ont présidé aux modes de régulation des économies et des rapports sociaux au niveau national et cela, à travers des luttes sociales incessantes. (LIPIETZ, 1984) En ce sens, l'élaboration de compromis à la dimension internationale n'exige-t-elle pas un élargissement des luttes ouvrières et populaires

ainsi que des organisations pour les porter? Lorsque nous plaçons le Traité de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis dans cette problématique, tout porte à croire qu'il est urgent d'y penser. Ceci nous amène aussi à penser que ces luttes sociales sont en réalité des luttes de classes, ce qui sera analysé de plus loin, après avoir conclu cette deuxième partie sur l'élaboration de nouveaux compromis.

2.4 Conclusion: qu'en est-il des autres rapports sociaux?

Depuis le début de ce texte, je me suis attaché à faire ressortir la cohérence de la théorie de la régulation. Cette cohérence s'articule à travers le concept du rapport salarial qui établit l'interrelation entre production et consommation, plus précisément, entre les normes de production et les normes de consommation d'un ensemble social donné à une période donnée. Cette démarche nous a permis de voir comment le travail avait été progressivement mobilisé et que ce processus avait entraîné une transformation du mode de vie des populations. Le rapport le plus ténu entre production et consommation s'est réalisé historiquement avec la forme fordiste et la régulation monopoliste du rapport salarial, au moment où les normes déjà établies de production de masse ont coïncidé avec des normes de consommation nouvelles, la consommation de masse. Les études menées par les auteurs de la régulation établissent clairement que la production et l'accumulation qui lui est reliée dépendent, pas exclusivement mais nécessairement, des normes de consommation. Dit en termes marxistes, il ne peut y avoir de valorisation de la production, donc d'accumulation de plus-value et de capital, sans réalisation de cette production, c'est-à-dire si le bien produit n'est pas échangé ou consommé.

Cette interrelation entre production et consommation offre un outil particulièrement utile pour analyser les crises économiques, du moins celle des années 1930 et la crise actuelle. Nous avons pu voir que si les normes de consommation faisaient défaut dans le premier cas, c'était surtout du côté de la production que les problèmes ont surgi en

ce qui regarde la crise actuelle qui se prolonge. Or, dans la recherche actuelle de pistes de sortie de crise, on se tourne aussi bien du côté de la consommation que de la production. Par exemple, le capital cherche à réduire les coûts de production par le réintéressement au travail, mais aussi par l'utilisation de formes précarisées et moins dispendieuses de travail en plus de faire généralement pression pour plus de flexibilité salariale et la baisse du salaire indirect. Mais une telle politique comporte des limites évidentes qui surgissent assez rapidement par rapport à la réalisation de la valeur de la production comme le concept de rapport salarial nous le fait bien voir. Le débouché international semble présenter une voie de sortie et on pourrait bien assister à une certaine homogénéisation, à l'échelle internationale, du rapport salarial, ce qui s'était réalisé à l'échelle nationale avec la régulation monopoliste.

Le concept de rapport salarial tel que construit par la théorie de la régulation s'avère donc efficace pour saisir les facteurs et les enjeux économiques de la crise en bonne partie en vertu du rapport qu'il établit entre consommation et production. Mais il ne nous permet pas d'aller très loin dans les facteurs et enjeux sociaux et culturels. Certes, les auteurs font bien ressortir bon nombre d'enjeux sociaux importants à travers les transformations du mode de vie. Ainsi, dans l'analyse de la crise actuelle du fordisme, on ouvre sur la perspective de possibles alternatives, d'auto-organisations (BILLAUDOT et GAURON, 1985), d'actualisation de nouvelles aspirations et d'émergence de nouveaux sujets collectifs (AGLIETTA et BRENDER, 1984). Mais même si, dans leurs écrits plus récents, les régulationnistes semblent vouloir tenir compte de nouveaux paradigmes (LIPIETZ, 1989 et 1990; JENSON, 1989) qui traversent la société et la réflexion sociale, ils se limitent plutôt à nommer, à signaler. Le travail reste donc à faire. La cohérence de leur théorie n'ouvre guère de place à l'inclusion de facteurs sociaux autres que les luttes ouvrières et quelques luttes populaires urbaines. Surtout, il paraît difficile d'y tenir compte de facteurs culturels qui viendraient influencer sur l'évolution économique

(VELTZ, 1983). C'est que ces analyses demeurent centrées sur la production et la consommation, mais la consommation comme lieu de réalisation de la production. La réflexion reste encore centrée sur le travail et sa reproduction. C'est pourquoi les rapports sociaux dont on tient compte quant à l'élaboration de nouveaux compromis sociaux se limitent-ils aux rapports de production et aux rapports internationaux, et ces derniers, en autant qu'ils se présentent comme un débouché, un palliatif au problème de la réalisation de la production au niveau national.

Or les ensembles sociaux se structurent et se restructurent aussi à travers d'autres rapports sociaux que ceux de production. Ces rapports ne sont pas subordonnés à ces derniers, mais coexistent en interrelation, comme en un système de rapports sans que l'un d'eux détermine les autres tout en pouvant tenir une position hégémonique. (MOUFFE, 1983) Ainsi, l'analyse d'organisations sociales concrètes nous permet de voir qu'à côté des rapports de travail (production), il s'est établi des rapports de consommation caractérisés, eux aussi, par la dépendance, mais un type de dépendance spécifique, le providentialisme dans le cas de la consommation des services publics par exemple. (BELANGER et LEVESQUE, 1988) Sans reprendre l'argumentation développée dans une synthèse déjà produite sur les mouvements sociaux (BOUCHER, 1990), je peux souligner ici que cette analyse simultanée des rapports de travail et des rapports de consommation permet de voir leur adéquation ou non et de déceler, dans chaque cas, les différentes phases de transformation des formes institutionnelles qui les régulent, leur interdépendance et les compromis sociaux qui de part et d'autre assoient les résultantes de ces transformations. Une telle façon de faire autorise donc l'introduction, dans l'analyse, de facteurs d'ordre social et culturel sans les subordonner de façon causale ou finale à l'économie. Elle permettrait aussi de tenir compte d'autres types de rapports sociaux sur une base spécifique en même temps que d'interdépendance, tels que les rapports hommes/femmes, les rapports d'âge, les rapports inter-ethniques...

II existe donc des rapports sociaux en dehors du travail et de la production qui contribuent, eux aussi, à structurer la société à travers différents types de conflits sociaux. A ce compte-là, tous les conflits sociaux ne se résumeraient pas à des conflits de classes. Autrement posé, n'existerait-il pas des rapports et des conflits sociaux qui sortiraient de la structure de classes, étant donné que ce ne sont pas tous les rapports sociaux qui tombent dans le champ du travail et de la production? Ainsi formulée, cette question postule évidemment une vision marxiste des classes sociales. Voyons ce qu'il en est chez les auteurs de la régulation.

3.0 Rapport salarial et classes sociales

La théorie des classes sociales sous-jacente à l'analyse du rapport salarial s'appuie sur l'analyse marxiste de la société capitaliste, c'est-à-dire sur l'analyse des rapports sociaux fondamentaux et plus spécifiquement des rapports de production. La théorie de la régulation part donc des deux classes fondamentales opposées: la classe capitaliste et la classe ouvrière. Mais ces deux classes sont-elles exclusives? Peut-on identifier la présence d'une classe intermédiaire dans cette analyse du rapport salarial? Ces différentes classes sont-elles homogènes? Y retrouve-t-on au contraire des différenciations à l'intérieur de chacune d'elles? Ont-elles connu des transformations au cours de l'histoire? Voilà les principales questions entourant cette troisième et dernière partie de synthèse sur le rapport salarial.

3.1 Deux classes fondamentales

Comme le souligne Robert BOYER (1986C: 21) dans son analyse critique, la théorie de la régulation s'inspire fondamentalement de la tradition marxiste. La place qu'y tient le rapport salarial et les liens étroits que ce dernier entretient avec les rapports sociaux fondamentaux nous le font bien voir. La première étape de la présente démarche en a d'ailleurs rendu compte. Lui-même rapport marchand, le rapport salarial a pris, dès le départ de la production capitaliste, une configuration particulière en vertu de la nature des rapports de production qui le traversent. C'est là que s'articulent les deux classes sociales fondamentales.

"Entre le propriétaire de l'argent (le capitaliste) et le producteur direct libre (appelé par Marx prolétaire) peut donc s'établir un marché." (LIPIETZ, 1979: 132)

En vertu de ce marché, le prolétaire vend littéralement "sa capacité de travail comme une marchandise" (LIPIETZ, 1979: 135). Or,

comme nous le savons, le capitaliste ne lui verse un salaire que moyennant sa soumission. Ainsi, ces rapports de production se caractérisent par la dépossession de l'ouvrier producteur de ses moyens de production et cette soumission formelle devient, à travers ce rapport de possession, une soumission réelle. (LIPIETZ, 1979: 220-228). Selon le processus de reproduction de ces rapports, "ces fils invisibles qui rivent le salarié à son propriétaire" dont parle MARX (1977: 408), le capitaliste continue d'acheter et de contrôler les moyens de production, tandis que le prolétaire se voit contraint de vendre indéfiniment sa force de travail, son salaire ne lui assurant que "les moyens de sa reproduction familiale" (LIPIETZ, 1979: 171), sans possibilité de s'approprier les moyens de production qu'il utilise comme producteur direct. Mais cette reproduction des rapports sociaux n'a pas empêché la reprise continuelle des luttes entre ces deux classes fondamentales telles que nous le manifeste l'histoire des stratégies capitalistes pour se soumettre la force de travail, des résistances ouvrières et des compromis qui ont assuré le maintien de ces rapports.

Cette polarisation des classes fondamentales et la soumission de la classe ouvrière ne font pas que s'articuler aux rapports de production. Elles s'étendent aussi au niveau des normes de consommation ouvrière (LIPIETZ, 1979: 149, 152; BILLAUDOT et GAURON, 1985: 75-88). Celles-ci sont imposées au prolétariat à mesure que s'implante le mode de vie capitaliste au détriment des modes de vie antérieurs. (GRANOU, 1974; AGLIETTA, 1976: 129-144; CORIAT, 1979: 103-106) De plus, elles constituent, avec les revenus, des repères de classification sociale. (AGLIETTA, 1976: 145-154; AGLIETTA et BRENDER, 1984: 78-106)

Ainsi s'est formé et s'est élargi un prolétariat à travers la destruction progressive et partielle des modes antérieurs de production, la mobilisation du travail, l'imposition de sa mobilité, la dépossession du savoir-faire des ouvriers et la soumission réelle du travail (LIPIETZ, 1979: 242-243) comme nous l'avons vu avec le développement du rapport salarial. D'un autre côté, chaque

remobilisation du travail et chaque élargissement de la classe ouvrière suscitaient une nouvelle configuration de celle-ci. Mais avant de nous y attarder, il est nécessaire de vérifier s'il ne se serait pas développé une classe intermédiaire entre ces deux classes fondamentales.

3.2 Une classe intermédiaire

Les analyses en termes de régulation ne s'arrêtent guère explicitement sur la position et le développement d'une classe intermédiaire entre les deux classes fondamentales. Mais son existence est implicitement reconnue dans les portions d'analyses qui traitent particulièrement des transformations du procès de travail qui ont entraîné la hiérarchisation des tâches et plus précisément la concentration du travail de conception dans les bureaux pour le sortir des ateliers. La question est cependant abordée directement par Michel AGLIETTA (1976: 150-154) en ce qui concerne la position des cadres et surtout par Alain LIPIETZ (1983B) à propos du développement du tertiaire dans le processus de l'accumulation du capital. C'est à partir de ces deux auteurs surtout que nous allons tenter de préciser la position d'une classe intermédiaire à l'intérieur du rapport salarial, son développement et son évolution à mesure que ce rapport prenait de l'extension avec l'accumulation du capital.

Étant reconnu que les agents d'une classe intermédiaire exercent leurs activités surtout dans le secteur tertiaire, il ne faut cependant pas considérer ce secteur d'activité comme homogène. C'est ainsi que dans le cas de la France, on est passé d'une régression du secteur tertiaire archaïque, regroupant des paysans propriétaires, des professions libérales traditionnelles, de petits entrepreneurs et des commerçants, à un tertiaire moderne où les agents sont salariés. (LIPIETZ, 1983B: 152-154; 162-164) Le développement de ce nouveau tertiaire trouve sa source

(a) dans la division manufacturière du travail qui tend à séparer les fonctions intellectuelles dans les entreprises du secteur secondaire,

(b) dans la division sociale du travail qui mène à la création d'un secteur tertiaire à partir des activités tertiaires des entreprises

(c) et dans cette division sociale du travail ainsi que dans l'accumulation capitaliste en général qui entraînent la croissance d'un secteur voué à la reproduction élargie des conditions de production capitaliste: administration, financement, éducation, santé...

De fait, le tertiaire et avec lui une classe intermédiaire (petite et moyenne bourgeoisie) se sont étendus des deux côtés à la fois, c'est-à-dire du côté du capitaliste et du côté du collectif ouvrier. (LIPIETZ, 1983B: 155; BILLAUDOT et GAURON, 1985: 121-122) Tout d'abord du côté capitaliste où émergea une distinction entre propriété du capital et sa mise en oeuvre qui fit progressivement du capitaliste un fonctionnaire en quelque sorte salarié du capital avec un éclatement à l'intérieur de ses fonctions industrielles et l'émergence des fonctions connexes séparées comme les finances et le commerce en vue d'une réalisation plus efficace de la valeur... De plus, il ne faut pas oublier que la séparation entre conception et exécution s'est également implantée à l'intérieur de ces différentes fonctions. En second lieu, il s'est opéré un éclatement du côté du producteur direct par la séparation entre les fonctions intellectuelles (conception) et les fonctions manuelles (exécution) comme l'analyse de l'évolution du procès de travail nous l'a démontré.

La complexité du développement du tertiaire nous indique déjà que la position de classe de ses agents reste également complexe. D'un côté, se retrouvent les décideurs dans le secteur tertiaire, véritables agents du capital, tout particulièrement dans les secteurs des finances, du commerce, de la gestion, mais aussi de la conception au niveau de la production. Si les cadres sont une catégorie sociale intermédiaire par rapport au clivage fondamental entre le capitaliste et le prolétariat et même s'ils appartiennent au salariat, il ne sont pas pour autant rattachés au prolétariat, bien que pris individuellement, un cadre peut être prolétarisé lors de changements de

grande ampleur qui contribuent à faire disparaître certaines catégories sociales et à dévaloriser certains diplômes. (AGLIETTA, 1976: 150-152) C'est que les cadres monnayent concurrentiellement leurs diplômes ou leur carrière comme valeur d'échange dans un contrat salarial avec le capitaliste.

"C'est la carrière qui assujettit étroitement les cadres à la classe capitaliste et renforce la différenciation de ce groupe dans la société tout en plaçant ses membres en situation de concurrence." (AGLIETTA, 1976: 152)

La différenciation concurrentielle ou classificatrice à l'intérieur du groupe s'appuie sur les écarts salariaux et conséquemment sur la différenciation dans la possession des marchandises. (AGLIETTA, 1976: 152; AGLIETTA et BRENDER, 1984: 97-103)

D'un autre côté, il existe des catégories du tertiaire qui connaissent une véritable prolétarianisation. (LIPIETZ, 1983B: 164-166; cf. BRAVERMAN, 1976: 243-289; 326-330) Nous devons y voir une conséquence directe de la polarisation entre les tâches de conception et celles d'exécution au niveau même du travail intellectuel, le deuxième pôle s'avérant le terrain de la déqualification, de la parcellisation et de la standardisation des tâches, du contrôle externe sur le travail, de la mécanisation et de la sériation routinière avec l'informatique et la bureautique, dans le but de réduire les coûts du travail. D'ailleurs, un indice important de cette prolétarianisation se retrouve du côté de la féminisation du tertiaire, plus précisément des tâches moins qualifiées et moins rémunérées. (LIPIETZ, 1983B: 166-168; CORIAT, 1979: 171-172; AGLIETTA et BRENDER, 1984: 94; cf. BRAVERMAN, 1976: 287-288; 302;313) On le voit bien, les tendances générales de l'organisation capitaliste du travail tendent à se prolonger aussi dans le secteur tertiaire. Il semble bien que cette tendance s'accroisse en multipliant,

"pour assurer la permanence du rapport salarial en attendant la découverte de nouveaux axes de développement, les emplois de tertiaire bidon, à statut précaire et faiblement à charge des employeurs privés" (LIPIETZ, 1983B: 176) et cela, possiblement dans le secteur domestique.

Ces distinctions nous permettent de voir la composition complexe de cette "classe intermédiaire" entre les deux classes fondamentales. Tout d'abord persiste, quoiqu'en régression, un fragment de la petite bourgeoisie traditionnelle (tertiaire archaïque) pendant que prolifère une petite bourgeoisie moderne ou nouvelle (tertiaire moderne) avec le processus de la division capitaliste du travail. De plus, loin d'être homogène, cette nouvelle petite bourgeoisie se compose de différentes couches aux positions sociales diversifiées, allant des cadres supérieurs très proches du capital jusqu'aux nombreux employés au travail déqualifié et routinier, précarisé même, dont les conditions de travail et d'existence rencontrent les situations les moins enviables du prolétariat. Entre ces extrêmes, nous retrouvons des couches intermédiaires "au statut ambigu", cette "fraction surqualifiée du travailleur collectif" (LIPIETZ, 1979: 227) que sont les ingénieurs, les techniciens, les cadres... Cette ambiguïté se reconnaît aussi au niveau des conditions d'existence, dans la participation de la petite et moyenne bourgeoisie aux nouvelles luttes (luttes urbaines, régionales, écologiques...) des masses populaires. (LIPIETZ, 1983A: 11-12) Le problème surgit là où les masses populaires se laissent diviser et que la direction tombe entre les mains de cette petite bourgeoisie qui finit par passer un compromis avec l'adversaire (habituellement l'Etat), accentuant ainsi son caractère étranger plutôt que son caractère de classe. Si la division sociale du travail et les transformations du procès de travail ont débouché sur la prolifération du tertiaire et la prolétarianisation d'une partie importante de ses agents, nous pouvons soupçonner que les mêmes tendances ont fortement contribué à modifier la configuration de la classe ouvrière. Nous allons examiner ces changements de façon plus brève puisque nous avons été amenés à les souligner lors de notre étude du rapport de possession (point 1.2.2).

3.3 Une classe ouvrière en transformation

Nous venons de voir que la classe ouvrière s'étend du côté d'une portion importante d'employés prolétarisés, tandis qu'une partie des salariée du tertiaire forme une classe de cadres de gestion, une classe dirigeante, comme le font ressortir Michel AGLIETTA et Anton BRENDER (1984: 67-75). Il s'agit là d'un salariat qui se métamorphose selon le titre évocateur de leur étude. Pour rendre compte des transformations actuelles de la structure de la classe ouvrière, Benjamin CORIAT (1979: 287-294) annonce le passage de l'ouvrier-masse à l'ouvrier social, un concept qu'il emprunte à Antonio NEGRI (1978).

"Il faut le dire nettement: l'ouvrier social, prolongement et développement de l'ouvrier-masse constitue aujourd'hui cette main-d'oeuvre, que le fordisme crée désormais par des moyens artificiels." (CORIAT, 1979: 293)

Ces moyens sont l'imposition de la mobilité et de l'instabilité, la précarisation. (CORIAT, 1979: 292-293) De plus, ce nouvel ouvrier ne se recrute pas seulement dans les ateliers, mais aussi bien dans les bureaux, les commerces, les services publics de sorte qu'on peut parler de l'ouvrier du tertiaire... Ce qui fait que nous assistons à l'appauvrissement de la classe moyenne, particulièrement aux Etats-Unis. (BILLAUDOT et GAURON, 1985: 233)

Or ces transformations de la structure de classe et plus spécifiquement de la classe ouvrière n'est pas nouvelle.

"De fait, et pour le dire en un mot, tout se passe comme si, à l'ancienne ligne de discrimination: ouvrier de chaîne/ouvrier professionnel de corps de métier, s'en surajoute une nouvelle: ouvrier stabilisé/ouvrier instabilisé qui la recouvre et la déborde." (CORIAT, 1979: 292)

C'est bien ce que nous démontre l'histoire de la soumission réelle progressive du travail sous l'égide capitaliste. Une première phase de mobilisation du travail sous régulation à l'ancienne chercha à s'approprier les services du travail qualifié des ouvriers de métier.

Ces derniers allaient d'ailleurs constituer à l'intérieur du prolétariat une aristocratie ouvrière qui, à l'instar de l'AFL (American Fédération of Labor), excluait de ses rangs les non qualifiés, allant même jusqu'au racisme. (CORIAT, 1979: 31) De plus, le capital introduisait des clivages à l'intérieur de la classe ouvrière en mobilisant le travail des femmes et des enfants pour faire pression sur l'indépendance des hommes de métier. Mais c'est surtout avec les changements introduits dans le procès de travail par le taylorisme et le fordisme que la configuration de la classe ouvrière allait être modifiée.

"Cette nouvelle division du travail s'accompagne d'une transformation du prolétariat, les O.S. étant puisés dans la décomposition de la paysannerie, l'entrée des femmes dans le salariat, la déqualification des ouvriers d'industries obsolètes, et surtout l'immigration." (LIPIETZ, 1979: 228)

A ce moment-là, tout comme dans la phase précédente et dans l'actuelle modification incessante des systèmes de classification, la réorganisation du travail permettait l'utilisation d'une main-d'oeuvre déqualifiée et moins payée. (CORIAT, 1979; 1983) En plus de la raison économique, on entretient aussi des différenciations et des divisions dans la classe ouvrière pour briser le cycle des luttes ouvrières. (CORIAT, 1979: 272-276) Ces différenciations et la hiérarchisation salariale qui s'ensuit sont basées sur la qualification (reconnue), l'âge, l'ancienneté dans l'entreprise, le sexe, la nationalité (AGLIETTA et BRENDER, 1984: 93-96) et aussi le racisme (AGLIETTA, 1976: 146-150). Ce qui introduit des "luttes de classement" à l'intérieur même du salariat, luttes qui détourneraient de "la polarisation de la lutte de classes". (AGLIETTA et BRENDER, 1984: 118) Pourtant, tout au cours de l'histoire du rapport salarial, ces luttes de classes n'ont eu de cesse et se sont renouvelées à travers ces transformations de la structure de classes, même si pendant certaines périodes, elles ont semblé s'estomper sous des compromis et une régulation efficace. (LIPIETZ, 1984) Faut-il penser que la domination du capital s'est affirmée telle dans le rapport salarial que la classe ouvrière dans sa

nouvelle composition s'avérerait incapable de résister et d'imposer son point de vue dans un éventuel compromis qui permettrait la reprise de l'accumulation? Ou au contraire, pourrait-on penser que pris comme une classe en soi (LIPIETZ, 1979: 353), le prolétariat en vienne à lutter et à inventer des alternatives qui l'amènerait éventuellement à s'affranchir d'un rapport salarial où il se trouve soumis?

3.4 Conclusion: classes sociales et hors-travail

La théorie des classes sociales véhiculée dans les analyses de la régulation est intimement reliée à la nature des rappports de production, tant celui de propriété, qui fonde l'existence et la reproduction des deux classes fondamentales, que celui de possession, qui explique l'évolution de la configuration des classes sociales, leurs conditions d'existence et l'émergence de la petite bourgeoisie moderne à travers la prolifération du tertiaire. Ainsi articulé, le concept de classes sociales avec les rapports qui les sous-tendent et qui les placent fondamentalement en lutte trouve toute son expression matérialisée dans le rapport salarial. Le rapport salarial est le lieu des luttes de classes, au niveau de la production tout d'abord, mais aussi avec un certain débordement au niveau de la consommation tout particulièrement avec les luttes de "classification" (AGLIETTA et BRENDER, 1984) qui s'y passent.

Cette conception des classes sociales demeure donc tout à fait cohérente avec l'analyse des rapports sociaux qui en découle. Elle s'inscrit bien dans la vision marxiste des classes sociales. Cependant, elle se distancie de la version du marxisme orthodoxe qui retient une structure de classe figée, polarisée autour de la contradiction fondamentale du rapport de propriété dans la production et des deux classes également fondamentales qu'elle engendre et qui sont irrémédiablement antagoniques. Au contraire, la théorie de la régulation accorde une place importante à une classe intermédiaire et aux changements qui s'y opèrent en même temps qu'elle prend en

considération les différenciations et les clivages qui existent dans chacune des deux classes fondamentales. Une telle perspective laisse place à de possibles alliances de fractions d'une même classe ou de classes différentes, ce qui permet une analyse plus réaliste des rapports sociaux. Surtout l'antagonisme de classes n'y est pas vu comme absolu: les conflits ne sont pas éternels et aboutissent à des compromis qui assurent une certaine stabilité sociale sur une base temporaire mais régulée institutionnellement comme nous l'avons vu. Cependant, encore une fois, il s'agit d'une théorie de classes qui découle strictement des rapports de travail et qui inclut les seuls individus qui y sont incorporés. Une telle conception ne tient pas compte de toutes ces personnes qui sont exclues des activités du travail de façon permanente ou périodique, ni des apports sociaux vécus par les salariés en dehors du travail.

Pourtant, les individus occupent d'autres rôles en dehors du travail où se jouent aussi des rapports sociaux qui déterminent leur vie. Le travail ne peut plus être considéré comme centre de détermination sociale. Autrement dit, il existe "chez tout individu de multiples positions de sujet qui correspondent aux rapports sociaux dans lesquels il est inséré" et il n'existe "aucune raison d'attribuer un privilège quelconque a priori à la position de classe comme principe articulateur de la subjectivité" (MOUFFE, 1983: 148). On n'assiste pas à l'élimination de l'antagonisme de classes qui, au contraire, s'est élargi, avec l'extension du mode de production capitaliste, à de nouveaux biens et aux services. On voit plutôt l'éclosion de nouveaux antagonismes qui "n'affectent pas l'individu en tant qu'occupant une place définie dans les rapports de production et ne sont donc pas des antagonismes de classes" (MOUFFE, 1983: 151).

Un même individu vit donc des rapports sociaux autres que les rapports de production de façon relativement autonome, sans que les seconds déterminent les premiers, bref, en dehors d'une détermination de classe. Des individus de plus en plus nombreux sont même exclus de

La sphère de la production pour des périodes variées mais qui tendent à se prolonger. Ils constituent ainsi ce que OFFE (1985: 835) désigne comme des non-classes. Ces rapports sociaux hors travail ou hors production sont vécus par les individus dans des domaines aussi différenciés que la consommation, la localisation ou le territoire, la citoyenneté et les rapports à l'Etat, le sexe, l'âge, l'ethnie ... (OFFE, 1984: 282-283; 1985: 831-832; MOUFFE, 1983; MELLUCI, 1983: 17-27) Non pas que ces terrains de conflit soient récents, surtout quand on pense à la domination patriarcale qui remonte bien avant l'établissement des rapports de production capitaliste, mais le nouveau, "c'est la diffusion de la conflictualité sociale à d'autres domaines" (MOUFFE, 1983: 151) que l'économie.

Conclusion

L'étude du rapport salarial et de la théorie des classes sociales qui s'y rattache permet de voir la cohérence de la théorie économique de la régulation. Cette cohérence s'articule autour du concept même du rapport salarial et de ses interrelations avec le rapport marchand et les rapports de production, tant sous l'angle de la propriété des moyens de production que de la soumission du travail. Aussi les rapports de travail, l'organisation du travail et ses transformations tiennent-ils une très large place dans les analyses de la régulation. De ce côté-là, cette théorie constitue certainement un apport important pour l'analyse des rapports de travail. Cette contribution prend toute sa signification dans l'articulation entre les normes de production et les normes de consommation, qui trouve sa pleine réalisation dans la forme fordiste du rapport salarial. Ainsi élaborée, la théorie offre également un outil appréciable d'interprétation de la crise économique.

En même temps, la force de cette cohérence théorique à travers le rapport salarial qui est plus particulièrement articulée autour de la production porte en son sein les limites de cette approche. En effet, ce centrage sur les rapports de production tend à conditionner les autres rapports, dont la consommation, aux impératifs de la production. Il s'ensuit une évacuation presque complète d'autres rapports sociaux qui comportent un impact social spécifique et peuvent aussi influencer la production et l'économie en général, qu'on pense aux rapports reliés à la consommation, au sexe, à l'âge, à l'environnement, à l'ethnie... Il s'ensuit aussi un oubli de catégories sociales importantes, les exclus du travail.

Ce conditionnement (plutôt que déterminisme) économique des rapports sociaux rend plus difficile l'analyse de l'élaboration de nouveaux compromis sociaux qui pourraient apporter une issue à la crise. Même s'ils nous exposent de façon très éclairante différentes

pistes d'ajustements économiques et de leurs conséquences sociales, les théoriciens de la régulation ne parviennent pas vraiment à voir quel scénario pourrait l'emporter dans l'état actuel des rapports sociaux. A titre d'exemple, citons la question du réintéressement au travail. Dans ce cas, l'analyse doit nécessairement s'attarder aux modifications de l'organisation du travail, aux qualifications et à la rémunération, mais elle ne peut pas faire l'économie non plus de l'émergence de nouvelles valeurs à laquelle est associée une relativisation de la place du travail dans la vie comme nous le montrent bien les analyses culturelles de la conflictualité des mouvements sociaux et les recherches sur les alternatives. Il faut aussi tenir compte que d'autres pressions que les luttes ouvrières et syndicales, en provenance d'autres terrains que la production, interfèrent dans la crise, telles les luttes au niveau de la consommation, de l'écologie, de la condition féminine... De même, peut-on concevoir une véritable démocratisation du travail et des rapports qui s'y vivent sans démocratisation sociale et politique des autres rapports sociaux? Ces préoccupations ne sont pas complètement absentes des analyses de la régulation, mais elles arrivent plutôt comme des à-côtés. Peut-être les prochains travaux qui paraîtront bientôt s'avanceront-ils plus loin sur ces terrains.

Cette hégémonie des rapports de production dans le rapport salarial et l'ensemble de la théorie de la régulation démontre bien la filiation marxiste de ces analyses. C'est ce qui ressort clairement de leurs propos sur les rapports sociaux et les classes sociales. Il ne s'agit évidemment pas d'une affinité avec le marxisme classique duquel les auteurs, même les plus ouvertement marxistes (LIPIETZ, 1979), tiennent à se démarquer très nettement. Par ailleurs, on sent bien qu'une distanciation du marxisme s'est opérée dans les ouvrages plus récents. (AGLIETTA et BRENDER, 1984) Mais comme le signale Robert BOYER (1986C), la pensée marxienne n'est pas la seule source de cette théorie. En effet, le goût des analyses macro-économiques et l'attention particulière à l'intervention de l'Etat pourraient ne pas rebuter les économistes de la famille keynésienne. De même les

recherches des institutionnalistes sur la segmentation du travail ont sans doute alimenté les analyses régulationnistes de la réorganisation actuelle du travail, fût-ce avec des réserves (CORIAT, 1982). Ainsi, même si la théorie de la régulation ne verse pas dans l'economicisme pur, il reste qu'elle a été élaborée dans le champ des études économiques. La recherche sociologique qui s'en inspire (BELANGER et LEVESQUE, 1988) semble lui ouvrir des accès aux côtés plus sociaux et culturels des rapports sociaux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGLIETTA, Michel (1976), Régulation et crise du capitalisme, Paris, Calman-Lévy.
- AGLIETTA, Michel et BRENDRER, Anton (1984), Les métamorphoses de la société salariale, Paris, Calmann-Lévy.
- BELANGER, Paul R. (1985), Néo-fordisme et néo-étatisme; la convergence anti-démocratique, UQAM, Cahiers du CRISES.
- BELANGER, Paul R. (1987), "Vers un nouveau syndicalisme? La démarche des syndicats de Marines Industries ouvre la voie à un nouveau type de participation dans l'entreprise", Le Devoir, 4 février 1987, 11.
- BELANGER, Paul R. et LEVESQUE, Benoît (1985), "Les nouveaux enjeux du mouvement populaire québécois", Relations, 510, 120-123.
- BELANGER, Paul R. et LEVESQUE, Benoît (1986), Mode de vie et éthique du travail. Etude qualitative auprès des travailleurs professionnels semi-professionnels, communication au 11e congrès mondial de sociologie à New Delhi, texte photocopie.
- BELANGER, Paul R., LEVESQUE, Benoît (1987), "Le mouvement social au Québec: continuité et rupture (1960)", in BELANGER, Paul R., LEVESQUE, Benoît, MATHIEU, Réjean, MIDY, Franklin (dir.), Animation et Culture en Mouvement, Sillery, PUQ, 253-266.
- BELANGER, Paul R., LEVESQUE, Benoît (1988), "Une forme mouvementée de gestion du social: les CLSC", Revue internationale d'action communautaire, 16/59, 49-64.
- BELANGER, Paul R. et LEVESQUE, Benoît (1990), "Le système de santé et de services sociaux au Québec: Crise des relations de travail et du mode de consommation", Sociologie du travail, 2/90, 231-244.
- BELANGER, Paul R., LEVESQUE, Benoît, BERTRAND, Yves et LEBEL, Francine (1986), La bureaucratie contre la participation. Le CLSC de Berthier, Montréal, Département de sociologie/UQAM.
- BILLAUDOT, Bernard, GAURON, André (1985), Croissance et crise, Paris, La Découverte.
- BOISMENU, Gérard et DRACHE, Daniel (dir.) (1990), Politique et régulation, Montréal, Méridien/L'Harmattan.
- BOUCHER, Jacques (en collaboration) (1987), De la qualification à la déprofessionnalisation? L'évolution des pratiques professionnelles dans les collèges, les universités et le Fonds FCAR, Montréal,

FPPCU/CEQ.

BOUCHER, Jacques (1990)/ Les mouvements sociaux. Théories de l'action collective et de la régulation, UQAM, Cahiers du CRISES.

BOYER, Robert (1982A), "Origines, originalité et enjeux de la crise actuelle en France: une comparaison avec les années trente", in DOSTALER, Gilles (éd.), La crise économique et sa gestion, Montréal, Boréal Express, 13-32.

BOYER, Robert (1982B), "Les transformations du rapport salarial dans la crise", in DOURDAN (colloque), L'emploi; enjeux économiques et sociaux, Paris, Maspero.

BOYER, Robert (1984), "Présentation", in MONTMOLLIN, Maurice de, PASTRE, Olivier (air.), Le taylorisme, Paris, La Découverte, 35-49.

BOYER, Robert (dir.) (1986A), La flexibilité du travail en Europe, Paris, La Découverte.

BOYER, Robert (dir.) (1986B), Capitalismes fin de siècle, Paris, PUF.

BOYER, Robert (dir.) (1986C), La théorie de la régulation; une analyse critique, Paris, La Découverte.

BOYER, Robert, MISTRAL, Jacques (1978), Accumulation, inflation, crises, Paris, PUF.

BRAVERMAN, Harry (1976), Travail et capitalisme monopoliste, Paris, Maspero.

BRON, Jean (1968), Histoire du Mouvement ouvrier français, T.1, "Le droit à l'existence. Du début du XIXe siècle à 1884", Paris, Ed. ouvrières.

BRON, Jean (1970), Histoire du Mouvement ouvrier français, T.2, "La contestation du capitalisme par les travailleurs organisés (1884-1950)", Paris, Ed. ouvrières.

CLERC, Denis, LIPIETZ, Alain, SATRE-BUISSON, Joël (1983), La crise, Paris, Syros.

COLLECTIF (1984), Histoire du mouvement ouvrier au Québec, Montréal, CSN/CEQ.

CORIAT, Benjamin (1979), L'atelier et le chronomètre, Paris, Christian Bourgois.

CORIAT, Benjamin (1980), "Ouvriers et automates. Procès de travail, économie du temps et théorie de la segmentation de la

force de travail", in DE GAUDEMAR, Jean-Paul (éd.), Usines et ouvriers. Figures du nouvel ordre productif, Paris, Maspero, 41-76.

CORIAT, Benjamin (1982), "Relations industrielles, rapport salarial et régulation: l'inflexion néo-libérale", in DOSTALER, Gilles (éd.)/La crise économique et sa gestion, Montréal, Boréal Express, 127-141.

CORIAT, Benjamin (1983), La robotique, Paris, La Découverte.

CORIAT, Benjamin (1984), "Du système Taylor à l'atelier de série robotisé: quel taylorisme demain?", in MONTMOLLIN, Maurice de, PASTRE, Olivier (dir.), Le taylorisme, Paris, La Découverte, 335-350.

DAGENAIS, Vincent (1982), "Crise et stratégie syndicale", in DOSTALER, Gilles (éd.), La crise économique et sa gestion, Montréal, Boréal Express.

DEBOUZY, Marianne (1984), Travail et travailleurs aux Etats-Unis, Paris, La Découverte.

DE GAUDEMAR, Jean-Paul (1976), Mobilité du travail et accumulation du capital, Paris, Maspero.

DELORME, Robert, ANDRE, Christine (1983), L'Etat et l'économie, Paris, Seuil.

DENIS, Serge (1986), Un syndicalisme pur et simple, Montréal, Boréal Express.

FREYSSENET, Michel (1984), "Division du travail, taylorisme et automatisation. Confusions, différences et enjeux", in MONTMOLLIN, Maurice de, PASTRE, Olivier (dir.), Le taylorisme, Paris, La Découverte, 321-333.

GRAMSCI, Antonio (1975), Gramsci dans le texte, Paris, Ed. sociales.
GRANOU, André (1974), Capitalisme et mode de vie, Paris, Cerf.

JENSON, Jane (1989), "'Différent' but not 'exceptional': Canada's perméable fordism", Canadian Review of Sociology and Anthropology/Revue Canadienne d'Anthropologie et de Sociologie, 26: 1, 69-94.

LEVESQUE, Benoît (1985), "Le mouvement populaire au Québec: de la formule syndicale à la formule coopérative?", Coopératives et développement, 16: 2, 43-66.

LEVESQUE, Benoît (1987), "Le travail précaire, un défi pour les coopératives de travail", Coopératives et développement, 8: 2, 137-151.

LEVESQUE, Benoît (1990A), "State Intervention and the Development of Cooperatives (Old and New) in Québec, 1968-1988", Studies in Political Economy, 31, 107-139.

- LEVESQUE, Benoît (1990B), "Coopération et syndicalisme. Le cas des relations du travail dans les caisses populaires Desjardins", Relations industrielles, 46: 1, 13-43.
- LIPIETZ, Alain (1979), Crise et inflation, pourquoi?, Paris, Maspero.
- LIPIETZ, Alain (1983A), Le capital et son espace, Paris, La Découverte/Maspero.
- LIPIETZ, Alain (1983B), "Le tertiaire, arborescence de l'accumulation capitaliste: prolifération et polarisation", in LIPIETZ, Alain, Le capital et son espace, Paris, La Découverte/Maspero, 151-178.
- LIPIETZ, Alain (1983C), "Crise de l'Etat-providence: idéologies, réalités et enjeux dans la France des années 1980", in BERNIER, Gérald et BOISMENU, Gérard (dir.), Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques, Montréal, Cahiers de l'ACFAS, 16, 49-86.
- LIPIETZ, Alain (1984), Accumulation, crises et sortie de crise; quelques réflexions méthodologiques autour de la notion de "régulation", communication à Nordic Summer University, Helsingor, texte photocopié.
- LIPIETZ, Alain (1985A), "Les transformations dans la division internationale du travail: considérations méthodologiques et esquisse de théorisation", in CAMERON, Duncan, HOULE, François (éd.), Le Canada et la nouvelle division internationale du travail, Ottawa, Ed. de l'Université d'Ottawa, 27-55.
- LIPIETZ, Alain (1985B), Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le tiers-monde, Paris, La Découverte.
- LIPIETZ, Alain (1986), "Les voies d'un nouveau compromis" (entretien avec Alain Lipietz), Autogestions, 26, 83-87.
- LIPIETZ, Alain (1989), Choisir l'audace, Paris, La Découverte.
- LIPIETZ, Alain (1990), "Après-fordisme et démocratie", Les temps modernes, 524, 97-121.
- LORENZI, Jean-Hervé, PASTRE, Olivier, TOLEDANO, Joëlle (1980), La crise du XXe siècle, Paris, Economica.
- MARGLIN, Stephen A. (1973), "Origines et fonctions de la parcellisation des tâches", in GORZ, André (éd.), Critique de la division du travail, Paris, Seuil, 41-89.
- MARX, Karl (1977), Le Capital, Paris, Ed. sociales, 1ère éd.: 1867.
- MEILLASSOUX, Claude (1980), Femmes, greniers et capitaux, Paris, Maspero.

- MELLUCI, Alberto (1983), "Mouvements sociaux, mouvements post-politiques", Revue internationale d'action communautaire, 10/50, 13-30.
- MESSINE, Philippe (1987), Les saturniens, Paris, La Découverte.
- MOUFFE, Chantai (1983), "Socialisme, démocratie et nouveaux mouvements sociaux", in BUCI-GLUCKSMANN, Christine (dir.), La gauche, le pouvoir, le socialisme, Paris, PUF, 123-136.
- NEGRI, Antonio (1978), La classe ouvrière contre l'Etat, Paris, Galilée, 1ère éd.: 1972.
- OFFE, Claus (1984), "Reflections on the welfare state and the future of socialism", in OFFE, Claus (KEANE, John, éd.) (1984), Contradictions of the Welfare State, Cambridge (Mass.), MIT Press, 252-299.
- PIGNON, Dominique, QUERZOLA, Jean (1973), "Dictature et démocratie dans la production", in GORZ, André (éd.), Critique de la division du travail, Paris, Seuil, 103-149.
- PIORE, Michael J. (1982), "La crise du mouvement ouvrier aux Etats-Unis et la crise de la régulation économique", in DOSTALER, Gilles (éd.), La crise économique et sa gestion, Montréal, Boréal Express, 111-126.
- PIOTTE, Jean-Marc (1975), "La stratégie du Front commun", in ETHIER, Diane, PIOTTE, Jean-Marc et REYNOLDS, Jean, Les travailleurs contre l'Etat bourgeois, Montréal, Ed. de l'Aurore, 47-118.
- ROSIER, Bernard (1987), Les théories des crises économiques, Paris, La Découverte.
- ROSIER, Bernard, DOCKES, Pierre (1983), Rythmes économiques. Crises et changement social, une perspective historique, Paris, La Découverte/Maspero.
- SACOUMAN, James R. (1980), "Semi-proletarianization and rural underdevelopment in the Maritimes", The Canadian Review of Sociology and Anthropology/Revue Canadienne d'Anthropologie et de Sociologie, 17:3.
- VELTZ, Pierre (1983), "Fordisme, rapport salarial et complexité des pratiques sociales: une perspective critique", Critiques de l'économie politique, 23/24, 30-42.